DOCUMENT D'OBJECTIFS

Plateau du Four - Site Natura 2000 FR5202010 -

VOLUME 2 :

Enjeux et objectifs de développement durable
&
Actions, Charte Natura 2000, indicateurs de suivi et d'évaluation

l'Europe s'engage en Pays de la Loire
MAIA Marine protected areas in the Atlantic arc
COREPEM Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

La réalisation de ce DOCOB a été cofinancée par l'Union Européenne

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Plateau du Four - Site Natura 2000 FR5202010 -

VOLUME 2 :

Enjeux et objectifs de développement durable
&
Actions, Charte Natura 2000, indicateurs de suivi et d'évaluation

Maitre d'ouvrage

Etat - Préfecture maritime de l'Atlantique

DREAL Pays de la Loire
Service Ressources Naturelles et Paysages
Milieux marins et littoraux :
34, place Viarme - BP 32205
44 022 Nantes Cedex 1
Tél : 02 40 99 58 00
Fax : 02 40 99 58 01

Référent DREAL : Françoise GUIMAS
francoise.guimas@developpement-durable.gouv.fr

Opérateur local - Maitre d'ouvrage délégué

Comité Régional des Pêches Maritimes des Pays de Loire (COREPEM) :
2 rue Colbert
85 100 Les Sables d'Olonne
Tél. : 02 51 96 15 67
Fax : 09 70 06 94 53
corepem@corepem.fr

Chargé de mission Natura 2000 pour l'élaboration du DOCOB : Antonin HUBERT
natura2000.pdf@gmail.com

Président du COPIL : le vice-amiral d'escadre Jean-Pierre LABONNE, préfet maritime de l'Atlantique

Président du COREPEM : José JOUNEAU

TABLE DES MATIERES

1. Enjeux et objectifs de développement durable du site 1

1.1. LES ENJEUX DE CONSERVATION 2
1.1.1. Pourquoi et comment les déterminer ? 2
1.1.2. Paramètre 1 : importance du site pour la conservation des ensembles d'habitats et espèces d'intérêt communautaire 3
1.1.3. Paramètre 2 : vulnérabilité des ensembles d'habitats et des espèces d'intérêt communautaire 5
1.1.3.1. Sensibilité 5
1.1.3.2. Exposition aux perturbations anthropiques 7
1.1.4. Détermination du niveau d'enjeu de conservation 11
1.2. LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES 14
1.3. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 16

2. Proposition d'actions de gestion 17

2.1. INTRODUCTION AUX FICHES ACTIONS 18
2.1.1. Les types d'action 20
2.1.1.1. Contrat Natura 2000 20
2.1.1.2. Charte Natura 2000 20
2.1.1.3. Animation et communication 21
2.1.1.4. Etudes et suivis scientifiques 21
2.1.1.5. Mesures réglementaires ou administratives 21
2.1.2. Contenu des fiches actions 22
2.2. FICHES ACTIONS 23
2.3. SYNTHESE FINANCIERE 65

3. Charte Natura 2000 67

3.1. PRESENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000 68
3.1.1. Introduction 68
3.1.2. Objectifs de la Charte 68
3.1.3. Contenu de la Charte 68
3.1.4. Modalités d'adhésion 68
3.1.5. Contreparties 69
3.1.6. Suivi et contrôle 69
3.2. FORMULAIRE DE LA CHARTE DU SITE NATURA 2000 DU PLATEAU DU FOUR 70
3.2.1. Présentation du site du Plateau du Four 70
3.2.2. Engagements et recommandations applicables à toutes les activités 71
3.2.3. Engagements et recommandations par activité 72
3.2.4. Acte d'engagement 73

4. Suivi et évaluation du DOCOB 75

4.1. SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 76
4.1.1. Evaluation à l'échelle biogéographique 76
4.1.2. Evaluation à l'échelle du site 77
4.2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 77
4.3. SUIVI ET EVALUATION DU DOCOB 78
4.3.1. Bilan annuel 78
4.3.2. Evaluation pluriannuelle 79

BIBLIOGRAPHIE 81

TABLE DES SIGLES 82

Photo : Antonin Hubert

Photos : Frédéric Lechat

Document d'objectifs - Natura 2000

Plateau du Four Site FR520210

VOLUME 2

- Objectifs et actions de gestion -

1. Enjeux et objectifs de développement durable du site

Les objectifs de développement durable du site doivent être définis à partir d'**enjeux de conservation** et d'**enjeux socio-économiques**, pour assurer à terme un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire (figure 5) :

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ». (Code de l'Environnement, R.414-11)

Les enjeux socio-économiques sont pris en compte au moment de la définition des objectifs. Toutefois, les activités correspondantes ne doivent pas remettre en cause le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Figure 5 : du diagnostic aux actions de gestion
(Issu du « Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000 », ATEN)

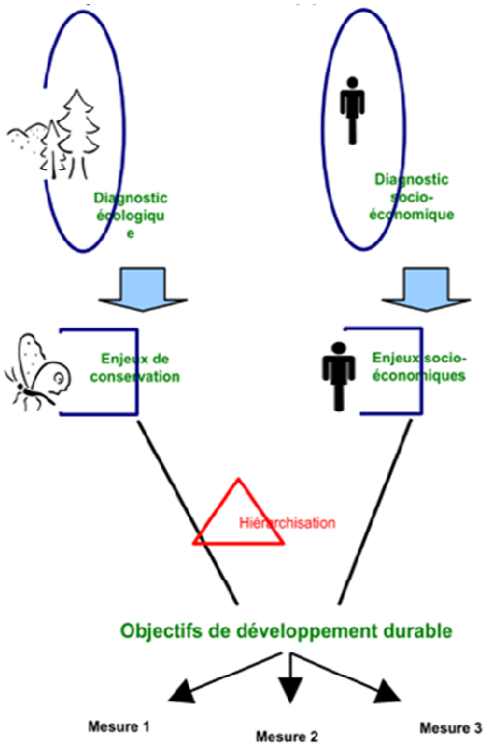

1.1. Les enjeux de conservation

Note préliminaire :

En l'absence d'une méthode éprouvée pour déterminer des enjeux de conservation d'un site Natura 2000 marin, il a été choisi d'en développer une.

Une méthode a donc été construite à partir de travaux réalisés par le MNHN (MNHN-SPN, 2012), le CSRPN du Languedoc-Roussillon (Rufray et Klesczewski, 2008) et l'Agence des Aires Marines Protégées (Le Fur 2009 ; Maison 2009) afin d'orienter le « dire d'expert » et aboutir à une hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site du Plateau du Four.

1.1.1. Pourquoi et comment les déterminer ?

La finalité de Natura 2000 est de maintenir -ou restaurer- la diversité biologique des écosystèmes marins, condition nécessaire à un fonctionnement équilibré. Cela passe par le maintien -ou la restauration- d'un certain nombre d'habitats naturels et espèces dans un état de conservation favorable, à travers un réseau de site (évaluation à l'échelle biogéographique), mais également à l'échelle de chacun des sites. A l'échelle du site, c'est en fonction des habitats et espèces présents, de leur état de conservation et des pressions auxquelles ils sont soumis, que les enjeux de conservation ont été définis et hiérarchisés.

On considère pour cela que chaque ensemble d'habitats ou espèce d'intérêt communautaire (IC) représente un enjeu de conservation dont le niveau d'importance est qualifié selon une typologie qualitative (faible/modéré/fort/très fort), en fonction des paramètres suivants :

- **Paramètre 1** : importance que présente le site par rapport au réseau Natura 2000 pour la conservation de l'ensemble d'habitats ou espèce d'IC considéré
- **Paramètre 2** : vulnérabilité de l'ensemble d'habitats ou espèce d'IC aux activités humaines, laquelle dépend de leur sensibilité et du risque de perturbation auquel il est soumis

Le niveau d'enjeu de conservation d'un ensemble d'habitats ou espèce d'IC est d'autant plus fort que le site revêt une importance élevée pour sa préservation. Il est d'autant plus fort que la vulnérabilité de l'ensemble d'habitats ou espèce d'IC est élevée, c'est-à-dire que sa sensibilité aux pressions extérieures est importante et/ou que les pressions auxquelles il est soumis sont intenses.

Figure 6 : critères de qualification du niveau d'enjeu des habitats et espèces d'IC

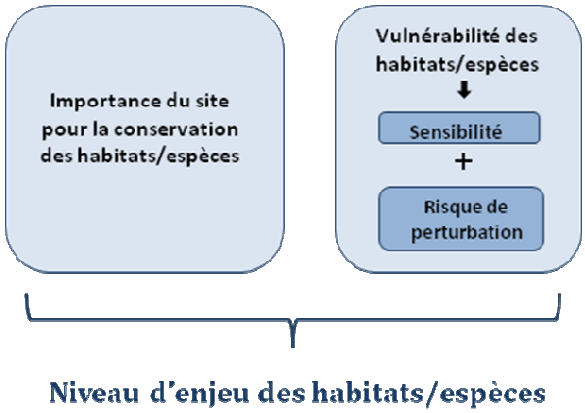

Les ensembles d'habitats considérés sont les suivants :

- **Zone intertidale**
- **Rocheux infralittoral**
- **Fonds sableux infralittoraux**
- **Rocheux circalittoral**

L'ensemble d'habitats « zone intertidale » regroupe les multiples micro-habitats situés sur la partie intertidale du site. Un niveau d'enjeu de conservation est attribué à chacun de ces ensembles.

1.1.2. Paramètre 1 : importance du site pour la conservation des ensembles d'habitats et espèces d'intérêt communautaire

Chaque site Natura 2000 présente une importance plus ou moins grande pour la conservation d'un ensemble d'habitats ou espèce d'IC donné, selon l'importance patrimoniale de ce dernier et selon sa représentativité au sein du site, par rapport au reste du réseau. Il s'agit donc par ce premier paramètre de qualifier la valeur patrimoniale du site, pour chaque ensemble d'habitats ou espèces d'IC considéré. On détermine cette valeur patrimoniale du site (modérée/élevée/très élevée) à trois échelles distinctes (d'après MNHN-SPN, 2012) :

Echelle européenne

Habitats

Très élevée : habitat qualifié de prioritaire dans la DHFF
Elevée : habitat figurant sur la liste OSPAR
Modérée : autres habitats d'intérêt communautaire

Espèces

Très élevée : espèce qualifiée de prioritaire dans la DHFF
Elevée : espèce bénéficiant d'un régime de protection particulier (annexe IV de la DHFF, OSPAR)
Modérée : autres espèces d'intérêt communautaire

Echelle nationale

Habitats

Très élevée : danger de disparition
Elevée : aire de répartition naturelle réduite
Modérée : autres habitats

Espèces

Très élevée : espèce menacée (catégories CR, EN ou VU de la liste rouge nationale de l'IUCN)
Elevée : espèces quasi menacée (catégories NT de la liste rouge nationale de l'IUCN)
Modérée : autres espèces

Echelle locale

Habitats et espèces

Très élevée /élevée/modéré : On considère l'importance du site pour la cohérence du réseau, sa localisation par rapport aux limites d'aire de répartition de l'habitat (ou des espèces caractéristiques de cet habitat) ou espèce d'IC, les spécificités propres au site (importance fonctionnelle : frayère, nourricerie, faciès particulier et rare de l'habitat etc.). Le niveau d'enjeu est déterminé sur "dire d'experts", au vu des connaissances locales. Si le site présente l'une des caractéristique listées ci-dessus, l'enjeu à l'échelle locale sera *a minima* considéré comme "fort".

Le tableau 12 indique l'importance du site pour chaque ensemble habitats et espèce d'IC, pour les trois échelles considérées. Conformément à la méthode proposée par le MNHN, l'importance globale correspond à la valeur maximale prise pour l'une des trois échelles.

Tableau 12 : détermination de l'importance du site Plateau du Four pour les ensembles d'habitats (A) et espèces (B) d'intérêt communautaire du site.

A.

Ensembles d'habitats	Importance du site à l'échelle :			
	Européenne	Nationale	Locale	Globale
Zone intertidale (1170-2 ; 1170-3 ; 1170-8 ; 1170-9 ; 1140-3 ; 1140 -5)	Modérée	Elevée	Elevée	Elevée
Fonds rocheux infralittoraux (1170-5)	Modérée	Elevée	Elevée	Elevée
Fonds sableux infralittoraux (1110-3)	Modérée	Modérée	Modérée	Modérée
Fonds rocheux circalittoraux (pas de code)	Modérée	Elevée	Elevée	Elevée

B.

Code EUR 27	Nom de l'espèce	Importance du site à l'échelle :			
		Européenne	Nationale	Locale	Globale
1349	Grand dauphin	Modérée	Modérée	Modérée	Modérée
1351	Marsouin commun	Elevée	Elevée	Modérée	Elevée

La nature gréso-calcaire du Plateau du Four constitue une originalité géologique qui permet la constitution de faciès rocheux remarquables peu fréquents dans la région. En effet, cette roche tendre est le siège de l'activité de la faune perforante, notamment des bivalves, qui aménagent des cavités dans lesquelles de nombreuses espèces trouvent refuge. Par ailleurs les fonds rocheux infralittoraux sont largement couverts par des forêts de laminaires denses, habitat dont l'aire de répartition dans le secteur Loire Vilaine semble se réduire. Les fortes fluctuations annuelles et les dégradations observées sur les sites plus côtiers (DERRIEN-COURTEL, 2011) attestent de la fragilité de cet habitat. La zone intertidale abrite quant à elle des micro-habitats (champs de blocs, cuvettes, fucales de roches etc.) présentant une forte biodiversité. Cela justifie de qualifier « d'élevée », l'importance du site au niveau local pour la préservation de la zone intertidale, des fonds rocheux infralittoraux et des fonds rocheux circalittoraux.

L'importance du site pour les fonds sableux infralittoraux (habitat **1110-3**) apparait comme « modérée » à l'échelle locale. Il s'agit en effet d'un habitat bien répandu dans la région.

1.1.3. Paramètre 2 : vulnérabilité des ensembles d'habitats et des espèces d'intérêt communautaire

On définit la *vulnérabilité* comme le degré auquel une unité à risque (tout ou partie d'un habitat naturel, une espèce d'IC) est susceptible de pâtir de l'exposition à une perturbation et la capacité (ou l'impossibilité) de l'unité à risque d'y faire face (d'après Kasperson et al., 2001).

On peut ainsi qualifier le degré de vulnérabilité de l'ensemble d'habitats ou espèce d'IC considéré en fonction :

- De son exposition à des stress ou des perturbations, qu'ils résultent d'une activité humaine ou d'un phénomène naturel. Ces pressions peuvent être accidentelles (crue exceptionnelle, marée noire) ou résulter d'une activité régulière (mouillage, activité de pêche).
- De sa *sensibilité* aux stress ou perturbations, c'est-à-dire sa capacité à résister à ces pressions, à les absorber ou à se rétablir ensuite (notion de résilience).

1.1.3.1. Sensibilité

Le CSRPN de Languedoc-Roussillon propose de définir la sensibilité, à l'échelle régionale, d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire à partir de trois indices[1]. Une note comprise entre 0 et 4 est attribuée pour chacun des indices, la moyenne de ces trois notes permet de qualifier la sensibilité de l'habitat ou espèce (tableau 13). La pondération du troisième indice permet de bien tenir compte de la dynamique connue des habitats et espèces considérés.

[1] « Méthode de hiérarchisation des enjeux Natura 2000 » (Rufray et Klesczewski, 2008)

Tableau 13 : détermination de la sensibilité des ensembles d'habitats (A) et espèces (B) d'intérêt communautaire du Plateau du Four.

4	Très élevé(e)
3	Elevé(e)
2	Modéré(e)
1	Faible

A.

Ensemble d'habitats	I1	I2	I3 (note x2)	Sensibilité
Zone intertidale (1170-2 ; 1170-3 ; 1170-8 ; 1170-9 ; 1140-3 ; 1140 -5)	3	3	4	3
Fonds rocheux infralittoraux (1170-5)	2	2	4	3
Fonds sableux infralittoraux (1110-3)	1	1	2	1
Fonds rocheux circalittoraux (pas de code)	2	1	2	2

B.

Code EUR 27	Espèce	I1	I2	I3	Sensibilité
1349	Grand dauphin	0	2	0	1
1351	Marsouin commun	0	2	0	1

Indice 1 (I1): aire de répartition

Habitats

4 : Aire de répartition très restreinte
3 : Aire de répartition restreinte
2 : Aire de répartition moyennement restreinte
1 : Aire de répartition large
0 : Aire de répartition très large, ubiquiste

Espèces

4 : France
3 : Méditerranée ou Europe de l'Ouest
2 : Paléarctique occidental
1 : Paléarctique ou monde

Indice 2 (I2) : niveau d'effectifs (I2)

Habitats

4 : Très rare en Europe, très peu de localités connues
3 : Rare en Europe, peu de localités connues
2 : Moyennement fréquent en Europe
1 : Relativement fréquent en Europe
0 : Très fréquent en Europe

Espèces

4 : Très rare en Europe et en France, effectifs très faibles ou très peu de localités connues
3 : Rare, effectifs faibles ou peu de localités connues
2 : Bien représentée, sans être toutefois abondantes
1 : Fréquente, effectifs importants ne compromettant pas à moyen terme l'avenir de l'espèce
0 : Très commune, effectifs très importants

Indice 3 (I3) : dynamique des populations/localités (note multipliée par 2) (I3)

Habitats et espèces

4 : Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine
3 : Effectifs, localités ou surfaces en forte régression (régression rapide) et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire
2 : Effectifs ou localités ou surfaces sont en régression lente
1 : Effectif ou localités ou surfaces sont stables
0 : Effectifs, localités ou surfaces sont en expansion

La régression des couvertures en laminaires observée dans le secteur Loire Vilaine justifie la note obtenue par les fonds rocheux infralittoraux pour l'indice 3 (surfaces en régression lente). De même, la régression des fucales observée à l'échelle de la Bretagne et la dégradation de nombreux champs de blocs à l'échelle de la façade explique la note obtenue par les habitats **1170-2** et **1170-9** pour ce même indice (surfaces en régression lente).

1.1.3.2. Exposition aux perturbations anthropiques

Le tableau 14 présente la synthèse des impacts supposés ou avérés des différentes activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Plateau du Four. L'impact est « avéré » quand il a été mis en évidence de façon formelle lors du diagnostic écologique (constatation sur le terrain). Lorsqu'une activité, susceptible d'être impactante d'après les références disponibles (Le Fur 2009, Maison 2009, Le Gouvello 2011, Wilhlmsson et al. 2010) a été identifiée mais que l'impact sur les habitats n'a pas pu être mis en évidence, il est qualifié de « supposé ». L'acquisition de données complémentaires de terrain devra permettre de caractériser à terme ces impacts. Le tableau 14 bis indique la période de l'année durant laquelle les activités sont susceptibles d'impacter les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le risque de perturbation[2] (tableau 15) pour chaque ensemble d'habitats ou espèce est qualifié au regard de ces impacts identifiés, qu'ils soient supposés ou avérés.

[2] Il est possible de caractériser les pressions potentielles, plus rarement de constater les impacts dus à ces activités. En revanche, les connaissances actuelles ne permettent pas de distinguer et de quantifier de façon standard les différents impacts (du fait du cumul des impacts, de la variabilité des activités et des conditions environnementales). C'est pourquoi on préfère parler ici de « risques de perturbations ».

Tableau 14 : Impact avéré ou supposé des activités humaines sur les habitats et espèces du site Plateau du Four. Synthèse effectué à partir des références disponibles (Le Fur 2009, Maison 2009, Le Gouvello 2011, Wilhlmsson et al. 2010) et des caractéristiques du site (état des lieux).

	Activités sur site									Activités hors site			
		Pêche professionnelle				Pêche récréative							
Ensembles d'habitats	**Navigation (effet cumulé de toutes les activités)**	**Engins dormants**	**Engins trainants de fonds**	**Engins trainants pélagiques**	**Plongée scaphandre**	**Pêche à pied**	**Pêche embarquée (dont guides de pêche)**	**Chasse sous-marine**	**Energies marine (projet SEM-REV)**	**Energies marine (éolien offshore)**	**Trafic maritime et activités portuaires (dont dragage)**	**Urbanisation (pollution des eaux)**	**Changements globaux et espèces invasives**
Zone intertidale						→retournement des blocs, piétinement, échouages				→ augmentation de la turbidité (phase travaux)	→ contamination chimique, augmentation de la turbidité, hydrocarbures	→ contamination chimique, enrichissement organique, macrodéchets	→modification des peuplements de macroalgues
Fonds rocheux infralittoraux	→ ancrages												
Fonds sableux infralittoraux			→ modification de la structure de l'habitat et des communautés associées						→ modification de la structure de l'habitat et des communautés associées (phase travaux)				
Fonds rocheux circalittoraux	→ ancrages				→ ancrages								
Espèces d'intérêt communautaire													
Grand dauphin	→ dérangement, macrodéchets									→ dérangement	→ dérangement, contamination chimique	→ contamination chimique	→modification aire de répartition marsouin commun
Marsouin commun	→ dérangement, macrodéchets												

Impact avéré

Impact supposé

Interaction spatiale mais pas d'impact significatif

Pas d'interaction

Tableau 14 bis : Variation saisonnière des risques de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les activités humaines (identifiés dans le tableau 14). L'existence d'un risque de dégradations est signalé pour chaque mois de l'année par un "+" ou "++", selon le niveau d'intensité de l'activité considérée (d'après enquêtes, COREPEM 2010).

Activités			Habitats et espèces d'intérêt communautaire	Mois de l'année											
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Activités SUR SITE	**Navigation** (impact cumulé de toutes les activités sur site)		Rocheux infra.	+	+	+	+	+	++	++	++	++	+	+	+
			Rocheux circa.	+	+	+	+	+	++	++	++	++	+	+	+
			Grand dauphin					+	+	+	+	+	+		
			Marsouin com.					+	+	+	+	+	+		
	Pêche	**Engins dormants** (filet)	Marsouin com.						+	+	+	+	+		
		Engins trainants fonds	Sableux infra.	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	++
		Engins trainants pélagique													
	Plongée scaphandre		Rocheux circa.					+	+	++	++	+	+		
	Pêche récr.	**Pêche à pied**	Zone intertid.				+	+	++	++	++	++	+	+	
		Pêche embarquée													
		Chasse sous-marine													
	Energies marines (SEM-REV)		Sableux infra.	Phase de travaux											
Activités HORS SITE	**Energies marines** (éolien offshore)		Tous habitats	Phase de travaux											
			Toutes espèces	Phase de travaux + fonctionnement (?)											
	Trafic maritime / activité portuaires		Tous habitats	++	++	++	++	+	+	+	+	+	+	++	++
			Toutes espèces	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
	Urbanisation (pollution eaux)		Tous habitats	+	+	+	+	+	++	++	++	++	+	+	+
			Toutes espèces	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
	Changements globaux / Espèces invasives		Tous habitats	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
			Toutes espèces	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+

Tableau 15 : détermination du risque de perturbation des ensembles d'habitats (A) et espèces (B) d'intérêt communautaire du site Plateau du Four par les activités humaines.

4	Très élevé(e)
3	Elevé(e)
2	Modéré(e)
1	Faible

A.

Ensemble d'habitats	Risque de perturbation	Justification par rapport aux pressions identifiées
Zone intertidale	**3**	Impact avéré de la pêche à pied récréative sur les champs de blocs, lesquels présentent un état de conservation « moyen ». Les phénomènes d'eutrophisation et l'augmentation de la turbidité de l'eau (dragages, travaux) pourraient également impacter ces habitats. Risque de pollutions accidentelles.
Fonds rocheux infralittoraux	**2**	Les ancrages (toutes activités confondues) peuvent localement dégrader les fonds rocheux, notamment les macroalgues. L'augmentation de la turbidité de l'eau (dragages, travaux) peut affecter la répartition des laminaires. L'habitat est dans un état de conservation « favorable ». Risque de pollutions accidentelles.
Fonds sableux infralittoraux	**2**	Habitat considéré comme peu menacé par les activités de pêche. Son état de conservation et l'impact engendré par les engins trainants doivent toutefois être qualifiés.
Fonds rocheux circalittoraux	**2**	Les ancrages (toutes activités confondues) peuvent localement dégrader cet habitat, notamment au niveau des tombants. L'habitat est dans un état de conservation « favorable ».

B.

Code EUR 27	Nom de l'espèce	Risque de perturbation	Justification par rapport aux pressions identifiées
1349	Grand dauphin	**2**	Impact potentiel dû à la pollution des eaux et au dérangement par les embarcations. Le site apparait peu fréquenté par l'espèce. Elle présente un état de conservation « favorable ».
1351	Marsouin commun	**2**	Impact potentiel dû à la pollution des eaux et au dérangement par les embarcations. Le site apparait peu fréquenté par l'espèce. Elle présente un état de conservation « favorable ».

Certains des impacts générés par des activités humaines sont à considérer au regard des « perturbations » d'origine naturelle (tempêtes, crues), lesquelles génèrent un dynamisme important au sein des habitats. Des débits élevés de la Loire au printemps peuvent ainsi se traduire par une régression des ceintures de macroalgues brunes, comme les laminaires. Cette fragilisation des espèces structurantes de l'habitat ne peut pas être imputée aux seules activités humaines, toutefois, ces dernières peuvent amplifier le phénomène. Un apport excessif de nutriments au niveau des bassins versants favorise ainsi les phénomènes d'eutrophisation, augmentant la turbidité de l'eau. La réalisation de suivis dans le temps des habitats devra permettre d'acquérir une connaissance suffisante des dynamiques naturelles, afin d'évaluer plus finement les risques de dégradation engendrés par les activités.

Les changements globaux, comme l'augmentation de la température des eaux, entrainent des modifications dans la répartition des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cela est constaté pour les peuplements de macroalgues brunes, pour les marsouins communs ou encore les fonds à haploops. Encore une fois, ces processus doivent être pris en considération, de façon à appréhender le rôle des activités dans le système global.

Enfin, il est nécessaire de distinguer les impacts d'une activité « normale », lesquels peuvent être suivis via les réseaux de suivi existants (type DCE), des impacts « accidentels » (marée noire, accident

industriel avec rejets en mer etc.). La mise en évidence de ces derniers nécessiterait de réaliser au préalable un état de référence complet de la biodiversité du site.

1.1.4. Détermination du niveau d'enjeu de conservation

On détermine le niveau d'enjeu de chaque ensemble d'habitats et espèce d'IC au regard des critères d'importance du site et de vulnérabilité (tableau 16). Le niveau de confiance (faible/moyen/fort) donne une indication sur la robustesse de chaque niveau d'enjeu ainsi qualifié. Il est d'autant plus élevé que les informations disponibles pour caractériser les différents critères de l'ensemble d'habitats ou espèces d'IC correspondant sont documentées.

Tableau 16 : détermination du niveau d'enjeu de conservation des ensembles d'habitats (A) et espèces d'IC (B) du site du Plateau du Four : on somme le nombre de points obtenu pour chacun des critères (Faible = 1pt ; Modéré = 2pts ; Elevé = 3pts ; Très élevé = 4pts), l'échelle ci-contre indique la correspondance entre la somme obtenue et le niveau d'enjeu de conservation.

9-10	Très élevé
7-8	Elevé
5-6	Modéré
3-4	Faible

A.

Ensemble d'habitats	Importance du site	Vulnérabilité : Sensibilité	Vulnérabilité : Risque de perturbation	Enjeu de conservation	Niveau de confiance
Zone intertidale	Elevée (3)	Elevée (3)	Elevé (3)	**Très élevé (9)**	Fort
Fonds rocheux infralittoraux	Elevée (3)	Elevée (3)	Modéré (2)	**Elevé (8)**	Moyen
Fonds sableux infralittoraux	Modérée (2)	Faible (1)	Modéré (2)	**Modéré (5)**	Faible
Fonds rocheux circalittoraux	Elevée (3)	Modéré (2)	Modéré (2)	**Elevé (7)**	Moyen

B.

Espèces d'intérêt communautaire	Critère d'importance du site	Sensibilité	Risque de perturbation	Enjeu de conservation	Niveau de confiance
Grand dauphin	Modéré (2)	Faible (1)	Modérée (2)	**Modéré (5)**	Moyen
Marsouin commun	Elevé (3)	Faible (1)	Modérée (2)	**Modéré (6)**	Moyen

Au final, il apparait que le niveau d'enjeu est très élevé pour les habitats de la zone intertidale, du fait de la présence de micro-habitats d'une certaine fragilité. Particulièrement exposés, les champs de blocs ont ainsi révélé des signes de dégradation. Le niveau d'enjeu est élevé pour les fonds rocheux circalittoraux et infralittoraux. La nature gréso-calcaire du récif est à souligner car elle implique la présence d'espèces particulières, celles-ci devront être inventoriées. L'ensemble du récif apparait peu exposé aux dégradations anthropiques. Toutefois, l'équilibre des forêts de laminaires, soumis aux variations de turbidité de l'eau, devra être surveillé.

Les fonds sableux infralittoraux présentent quant à eux un enjeu modéré, il s'agit d'un habitat assez commun et moins sensible que les habitats rocheux. L'état de conservation de cet habitat n'a toutefois pas pu être qualifié lors du diagnostic écologique, en raison d'une connaissance scientifique insuffisante. L'impact des arts trainants sur les cortèges d'espèces et le biotope devra faire l'objet d'une étude complémentaire, pour vérifier si les activités de pêche au chalut de fond et à la drague sont compatibles avec le bon état de conservation de l'habitat. La tendance évolutive de ces activités devra être prise en compte et les évolutions futures devront être anticipées.

Enfin, le Plateau du Four constitue un site à enjeu modéré pour la conservation du grand dauphin et du marsouin commun. Il s'agit seulement d'un site de passage pour ces espèces. La conservation de ces deux espèces pourra être considérée dans un unique enjeu de « conservation des mammifères marins », lequel est qualifié de modéré. Le programme PACCOM (2011-2014) devrait apporter des éléments de connaissance supplémentaires concernant ces espèces.

CARTE 20

Niveau d'enjeu de conservation associé aux habitats d'intérêt communautaire

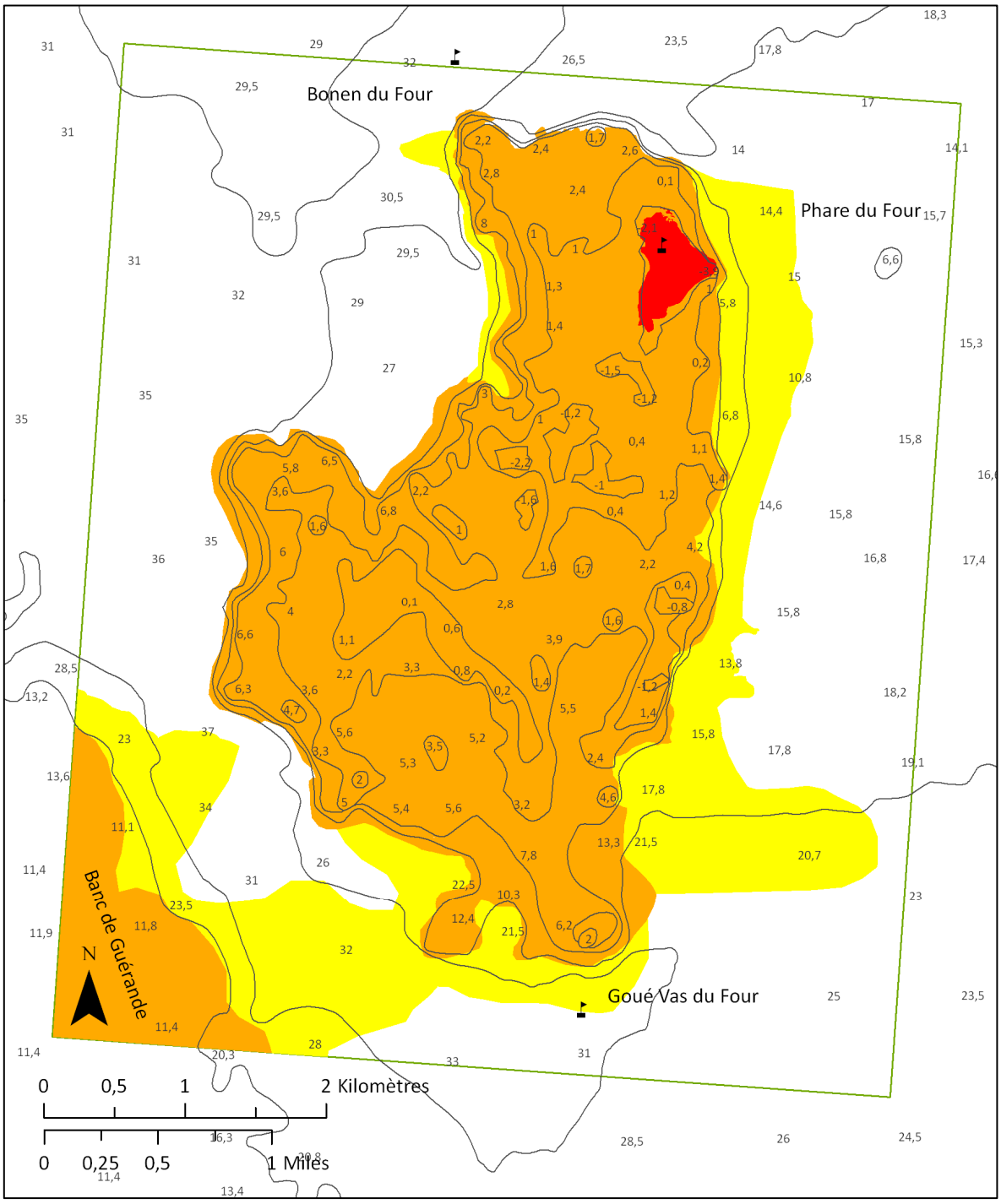

Enjeu de conservation très fort : zone intertidale
(1170-2 ; 1170-3 ; 1170-5 ; 1170-8 ; 1170-9 ; 1140-3 ; 1140 -5)

Enjeu de conservation fort : fonds rocheux infralittoraux et circalittoraux
(1170-5)

Enjeu de conservation modéré : fonds sableux infralittoraux
(1110-3)

Système de coordonnées : RGF93 / Lambert 93
Sources : - CARTHAM/TBM-HOCER 2011
- COREPEM 2012 (enjeux de conservation)
- SHOM 2010
Réalisation : COREPEM 2012

1.2. Les enjeux socio-économiques

Pour atteindre les objectifs et sous-objectifs de développement durables (voir § 1.3), 23 actions de gestion ont été définies, en concertation avec le COPIL et les différents acteurs présents dans les groupes de travail. Ces actions doivent permettre *in fine* de garantir le maintien ou la restauration du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du Plateau du Four.

Il est à noter que les objectifs de développement durable ne peuvent répondre directement aux enjeux socio-économiques. Ces derniers peuvent toutefois contribuer à les satisfaire du moment que les activités correspondantes sont compatibles avec le bon état de conservation des habitats et espèces d'IC. Leur prise en compte est importante pour montrer que ces activités, professionnelles ou récréatives, peuvent être compatibles avec des objectifs de préservation du milieu. Les deux apparaissent même étroitement liés : les activités pratiquées sur le Plateau du Four dépendent de la qualité du milieu, leurs pratiquants doivent être à la fois les bénéficiaires et les garants de cette qualité.

Quatre enjeux socio-économiques ont été définis pour le site du Plateau du Four (non hiérarchisés) :

- **Conserver la richesse du patrimoine naturel du site**

Que ce soit les pêcheurs professionnels, les pêcheurs récréatifs ou encore les plongeurs sous-marins, les usagers du site du Plateau du Four viennent profiter d'une vie foisonnante, d'un patrimoine naturel riche. De nombreuses espèces ciblées (homards, araignées, tourteaux, crevettes, congres, bars, lieux jaunes, coquilles Saint-Jacques etc.) effectuent toute ou partie de leur cycle de vie à proximité immédiate des habitats naturels répertoriés sur le site : leur présence, leur capacité reproductive dépend de la qualité de ces derniers. Les plongeurs sous-marins y viennent observer poissons, crustacés, faune et flore fixées, particulièrement riches au niveau des tombants rocheux. La possibilité de croiser quelques mammifères marins constitue par ailleurs un attrait supplémentaire pour les sorties de pêche en mer, individuelles ou avec un guide de pêche.

Ces activités, qu'elles soient ou non économiques, sont étroitement liées au patrimoine naturel du site. Sa préservation constitue en conséquent un enjeu socio-économique fort.

- **Maintenir des activités de pêche professionnelle**

Le site du Plateau du Four fait l'objet d'une pêche par quelques dizaines d'entreprises de pêche, provenant en grande majorité des ports voisins du Croisic et de la Turballe. Le niveau de dépendance des navires au site varie selon le métier pratiqué et selon les navires. Quelques navires du Croisic et de la Turballe, qui travaillent à la palangre et au casier, passent ainsi plus de la moitié de leur temps de pêche sur le site. De celui-ci dépend également une partie de l'activité des petits chalutiers côtiers, qui y ciblent poissons et coquilles Saint-Jacques autour du plateau.

Détenteurs d'une histoire et d'un savoir-faire, les marins-pêcheurs sont à la base d'une filière économique importante pour les territoires côtiers. Dans la mesure où leur activité dépend, complètement ou partiellement, de l'accès aux ressources halieutiques du Plateau du Four, il est important qu'ils puissent continuer à y travailler. L'activité devra toutefois être compatible avec le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

- **Maintenir des activités touristiques**

La plongée sous-marine et les sorties en mer avec un guide de pêche sont une forme de tourisme indissociable de la question environnementale, sur laquelle repose une activité économique non négligeable. Ces activités contribuent à faire connaitre le patrimoine naturel du site au grand public, elles constituent ainsi un vecteur pour communiquer sur l'importance de préserver ses richesses.

Qu'elles soient de nature associative ou commerciale, les activités récréatives encadrées doivent pouvoir se développer sur le site du Plateau du Four, en bonne intelligence avec les autres usagers du site et dans un souci de respect, voire de valorisation, de son patrimoine naturel.

- **Maintenir des activités récréatives individuelles**

Les activités récréatives individuelles, notamment de pêche (pêche à pied, pêche embarquée, pêche sous-marine), correspondent à la grande majorité des embarcations qui fréquentent le site du Plateau du Four. Leur pratique représente pour chacun l'occasion de jouir de l'environnement du site, de ses ressources naturelles. Ces activités font par ailleurs vivre un secteur économique de taille, celui du nautisme.

Les activités récréatives individuelles doivent pouvoir se développer sur le site du Plateau du Four, en bonne intelligence avec les autres usagers du site et dans le respect de son patrimoine naturel.

1.3. Les objectifs de développement durable

Les objectifs et sous-objectifs de développement durable définis à partir des enjeux de conservation (§ 1.1) et des enjeux socio-économiques (§ 1.2) sont présentés dans le ci-dessous.

Tableau 17 : Objectifs et sous-objectifs de développement durable du site Plateau du Four

Enjeux de conservation	Objectifs et sous-objectifs de développement durable
• Préserver les habitats de la zone intertidale (enjeu très fort) • Préserver les fonds rocheux infralittoraux (enjeu fort) • Préserver les fonds sableux infralittoraux (enjeu modéré) • Préserver les fonds rocheux circalittoraux (enjeu fort) • Préserver les mammifères marins d'intérêt communautaire (enjeu modéré)	**A. CONNAITRE** **Améliorer la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que celle des activités humaines**
	A1. Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, développer les suivis dans le temps **A2.** Renforcer le suivi de la qualité de l'eau pour améliorer la connaissance du lien terre-mer **A3.** Assurer un suivi de la fréquentation et des pratiques au sein du site **A4.** Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »
Enjeux socio-économiques	**B. PRESERVER** **Maitriser l'impact des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour garantir un état de conservation favorable**
• Conserver la richesse du patrimoine naturel du site • Maintenir des activités de pêche professionnelle • Maintenir des activités touristiques • Maintenir des activités récréatives individuelles	**B1.** Garantir des activités de pêche professionnelle compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire **B2.** Garantir des activités récréatives compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire **B3.** Adapter les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissances des habitats et espèces et de l'évolution des activités
	C. INTEGRER **Intégrer les problématiques et objectifs du site à son environnement**
	C1. Favoriser les échanges amont/aval pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau **C2.** Suivre le développement des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site **C3.** Favoriser le partage et l'harmonisation des travaux menés dans le cadre des politiques publiques environnementales
	D. COMMUNIQUER **Faire connaitre les objectifs et les engagements Natura 2000**
	D1. Permettre au grand public de mieux connaitre et considérer le patrimoine naturel marin **D2.** Faire connaitre les objectifs et les actions du DOCOB auprès du grand public, des usagers et des acteurs locaux **D3.** Valoriser les efforts des usagers en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Photo : Antonin Hubert

Photos : Frédéric Lechat

VOLUME 2

- Objectifs et actions de gestion -

2. Proposition d'actions de gestion

2.1. Introduction aux fiches actions

Pour atteindre les objectifs et sous-objectifs de développement durables (voir § 1.3), 23 actions de gestion ont été définies, en concertation avec le COPIL. Ces actions doivent permettre *in fine* de garantir le maintien ou la restauration du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du Plateau du Four.

Les actions sont présentées ci-dessous sous forme de fiches standardisées. Il s'agit de propositions de réalisation, leur contenu pourra être ajusté au fur et à mesure de l'avancée de la démarche Natura 2000 et de l'acquisition de nouvelles connaissances. Ces fiches ne constituent donc pas des cahiers des charges précis et figés dans le temps. La mise en œuvre d'actions complémentaires pourra également être décidée par le COPIL (voir § 4.3).

Les fiches actions sont regroupées en quatre blocs, en fonction de l'objectif de développement durable principal auquel elles répondent. Une action donnée répond à un sous-objectif principal mais peut également contribuer à atteindre un ou plusieurs autres sous-objectifs. L'atteinte d'un sous-objectif est donc conditionnée par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions. Le tableau 18 permet de visualiser rapidement la correspondance entre les actions et les sous-objectifs.

Afin de traduire l'importance relative de chacune des actions au regard des enjeux de conservation du site (voir § 1.1.4), elles sont hiérarchisées selon 3 niveaux de priorité (fort***, moyen**, faible*). Les actions prioritaires devront être privilégiées en cas de ressources humaines ou financières limitées.

Tableau 18 : correspondance entre les actions et les sous-objectifs de développement durable visés

Sous-objectif visé		Action	A1.1	A1.2	A1.3	A1.4	A1.5	A2.1	A2.2	A3.1	A3.2	B1.1	B1.2	B1.3	B2.1	B2.2	C1.1	C2.1	C3.1	D1.1	D1.2	D1.3	D1.4	E1
A. CONNAITRE																								
A1	Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, développer les suivis dans le temps		●	●	●	●	●																	●
A2	Renforcer le suivi de la qualité de l'eau pour améliorer la connaissance du lien terre-mer						●	●	●															●
A3	Assurer un suivi de la fréquentation et des pratiques au sein du site									●	●							●						●
A4	Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »			●	●	●		●	●	●	●												●	●
B. PRESERVER																								
B1	Garantir des activités de pêche professionnelle compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt										●	●	●	●									●	●
B2	Garantir des activités récréatives compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire										●			●	●							●		●
B3	Adapter les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissances des habitats et espèces et de l'évolution des activités										●													●
C. INTEGRER																								
C1	Favoriser les échanges amont/aval pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau															●								●
C2	Suivre le développement des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site															●	●							●
C3	Favoriser le partage et l'harmonisation des travaux menés dans le cadre des politiques publiques environnementales																	●						●
D. COMMUNIQUER																								
D1	Permettre au grand public de mieux connaitre et considérer le patrimoine naturel marin																		●	●	●	●		●
D2	Faire connaitre les objectifs et les actions du DOCOB auprès du grand public, des usagers et des acteurs locaux															●			●	●				●
D3	Valoriser les efforts des usagers en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire																		●	●	●			●

2.1.1. Les types d'action

Différents « types » de mesures sont proposés pour atteindre les objectifs définis. On peut ainsi distinguer les actions contractuelles (contrat Natura 2000, Charte Natura 2000), des actions non contractuelles (animation et communication, études et suivis scientifiques, mesures règlementaires ou administratives).

2.1.1.1. Contrat Natura 2000

Un contrat Natura 2000[3] est conclu entre le ou les préfets et les professionnels ou utilisateurs de l'espace maritime situé dans le site (art. L.414-3 I. du code de l'environnement). Le contrat porte sur des engagements volontaires qui visent à assurer le maintien ou la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Ces engagements doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation qui figurent dans le DOCOB, ils doivent être décrits dans un cahier des charges précis, lequel est annexé au DOCOB. La mise en œuvre des engagements fait l'objet d'une compensation financière pour le bénéficiaire du contrat.

Les actions éligibles en priorité au contrat Natura 2000 sont les « opérations innovantes non productives prévues dans les DOCOB », notamment les actions de restauration et les actions d'entretien. Les actions à caractère productif, comme la pêche, qui visent l'intégration des objectifs de gestion peuvent bénéficier de financements du Ministère en charge de la pêche.

Ce premier plan d'actions pour le site Natura 2000 Plateau du Four ne contient pas de contrat Natura 2000. Toutefois, le COPIL pourra discuter et proposer de tels contrats pendant la phase d'animation du site, en fonction de l'avancée des connaissances, de la mise en évidence de nouvelles problématiques de gestion, de manière à les proposer quand le DOCOB sera révisé.

2.1.1.2. Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 constitue le deuxième outil contractuel prévu par le code de l'environnement. Elle relève d'une adhésion volontaire des acteurs locaux et usagers du site à la logique de développement durable des activités. Elle est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations qui correspondent à des pratiques de gestion durables et courantes des habitats et espèces d'IC du site.

Certaines des actions de gestion renvoient à cette charte, notamment quand leur contenu fait référence au développement de « bonnes pratiques » par les usagers du site. La charte Natura 2000 du Plateau du Four est présentée dans la partie 3 du présent volume.

[3] Voir la circulaire du 19 octobre 2010, relative à la mise en place des comités de pilotage et à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 majoritairement marins. Celle-ci détaille notamment les actions éligibles au contrat Natura 2000 et les financements mobilisables.

2.1.1.3. Animation et communication

La réalisation de certaines actions passe par un travail qui relève essentiellement de l'animation et/ou de la communication. Par ailleurs, une action transversale (action E1) décrit les missions d'animation nécessaires à la réalisation de la démarche Natura 2000 dans son ensemble : pilotage et suivi des différentes actions préconisées, poursuite de la concertation au sein du COPIL, actualisation du DOCOB et gestion administrative.

Ce travail est réalisé par le chargé de mission Natura 2000 de la structure animatrice, en charge de la phase d'animation du DOCOB. Il fait l'objet d'une convention, passée entre la structure animatrice et les services de l'Etat.

2.1.1.4. Etudes et suivis scientifiques

La connaissance des habitats et des espèces d'IC est essentielle pour pouvoir atteindre les objectifs de conservation. Cela implique de connaitre leur état de conservation (état de référence), mais également d'appréhender correctement les principaux déterminants, naturels et anthropiques, qui conditionnent cet état de conservation. On distingue dans les fiches actions, les « études » et les « suivis ».

En effet, des études complémentaires sont nécessaires pour pouvoir caractériser l'état de conservation des habitats et espèces d'IC et/ou permettre de caractériser l'effet des activités sur la conservation des habitats. Les études sont menées de façon ponctuelle dans le temps.

Les suivis doivent pour leur part être réalisés dans le temps (*a minima* sur la durée du plan d'action, c'est-à-dire 6 années). Ils permettent de suivre l'état de conservation des habitats dans le temps (champs de blocs, laminaires) ou de suivre l'évolution des activités humaines, pour anticiper sur des dégradations qui seraient liées à de nouvelles activités ou à une intensification des activités existantes. La réalisation de suivis dans le temps est nécessaire pour connaitre et intégrer la dynamique spatio-temporelle des habitats et espèces que l'on cherche à préserver.

2.1.1.5. Mesures réglementaires ou administratives

Le DOCOB peut préconiser l'adoption de mesures réglementaires par les autorités compétentes. Cela peut permettre de renforcer un dispositif de gestion prévu dans celui-ci, lorsque par exemple, une pratique dégrade ou menace l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce d'IC. Un exemple de mesure administrative serait la mise en conformité d'un document de planification avec les objectifs du DOCOB.

2.1.2. Contenu des fiches actions

Chaque fiche action est composée des rubriques suivantes :

- **Chapeau introductif**
  - *Nom et code de l'action* : le code de l'action fait référence au sous-objectif principal visé par l'action
  - *Type d'action :* voir § 2.1.1
  - *Sous-objectif principal visé par l'action*
  - *Autre(s) sous-objectif(s) aux()quel(s) contribue(nt) l'action*
  - *Niveau de priorité* : *** : fort ; ** : moyen ; * : faible

- **Cadre de l'action**
  - *Finalité(s)* : résultat(s) attendu(s) au terme de la mise en œuvre de l'action.
  - *Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :* habitats et espèces figurant dans les FSD du site. La typologie des habitats utilisée est celle des « Cahiers d'habitats » Natura 2000 (habitats génériques ou habitats élémentaires).
  - *Périmètre d'application :* emprise géographique concernée par l'application de l'action.
  - *Planification de l'action*

- **Justification de l'action**
  Justification des raisons pour lesquelles l'action s'avère nécessaire ou souhaitable. Certains éléments contextuels peuvent être rappelés.

- **Description technique**
  Présente de façon détaillée les modalités techniques de mise en œuvre de l'action.

- **Réalisation**
  - *Outils* : la mise en œuvre de l'action peut relever de la mission d'animation (par la structure animatrice), d'un contrat Natura 2000, de la Charte Natura 2000 ou d'une subvention particulière (réalisation d'études/suivis sur les habitats et espèces d'IC ou sur les activités humaines, édition de document de sensibilisation etc.).
  - *Maitrise d'œuvre :* entité qui réalise l'action.
  - *Partenaires et structures ressources :* administration, structure ou personne qui peut accompagner ou aider le maitre d'œuvre dans la réalisation de l'action.
  - *Estimation temps chargé de mission :* Estimation du temps nécessaire pour mettre en œuvre l'action, en nombre de jours par année de mise en œuvre de l'action.

- **Financement**
  - *Coût global estimé :* estimation du coût global (TTC) de l'action
  - *Détail du coût estimé :* coût détaillé (TTC) de l'action. Le temps de travail nécessaire à la mise en œuvre de l'action n'apparait pas dans l'estimation du coût, il sera directement intégré dans le financement du poste de chargé de mission.
  - *Financeurs potentiels*

- **Suivi et évaluation**
  - *Indicateur de mise en œuvre* : permet de quantifier l'état d'avancement ou les efforts consentis pour mettre en œuvre l'action.
  - *Indicateur de performance :* permet de juger de la qualité des résultats obtenus par rapport aux finalités de l'action.

- **Actions liées**
  Bien que présentées sous formes de fiches individuelles, certaines actions peuvent être liées entre elles. Le résultat d'une action donnée peut par exemple servir pour la mise en œuvre d'une autre action.

2.2. Fiches actions

Objectif	Code Action	ACTION	PRIORITE	N° Page
A. CONNAITRE	A1.1	Réaliser un inventaire de la faune et de la flore des habitats rocheux et intertidaux	***	24
	A1.2	Suivre l'état de conservation des champs de blocs intertidaux	***	26
	A1.3	Accompagner la mise en œuvre des suivis participatifs "laminaires" sur le Plateau du Four	**	28
	A1.4	Intégrer les réseaux d'observation de mammifères marins existants	*	30
	A1.5	Intégrer les éléments de connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire issus des travaux en cours ou à venir, les confronter aux données sur la qualité de l'eau	**	31
	A2.1	Réaliser des analyses d'eau en cas de bloom phytoplanctonique	**	33
	A2.2	Equiper un navire de pêche d'une sonde multi-paramètres afin d'avoir un suivi continu de la qualité de l'eau du site	**	35
	A3.1	Suivre l'évolution de la fréquentation du site par les usagers récréatifs individuels par comptages en mer	**	37
	A3.2	Suivre l'évolution des activités socio-économiques au sein du site et recueillir les données de perception sur le milieu	**	39
B. PRESERVER	B1.1	Cartographier les secteurs du récif à haute sensibilité	***	41
	B1.2	Participer aux études sur l'impact des arts trainants sur les fonds meubles et sur les moyens de les réduire	**	43
	B1.3	Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle	**	44
	B2.1	Développer l'écoresponsabilité des usagers	***	45
	B2.2	Inciter les plongeurs à utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds rocheux	**	47
C. INTEGRER	C1.1	Partager avec les instances de concertation et acteurs qui traitent de la qualité des eaux côtières ou de l'environnement côtier	***	49
	C2.1	Se tenir informé des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces du site et apporter les informations nécessaires en cas d'évaluation de leurs incidences	***	51
	C3.1	Favoriser la cohérence des suivis réalisés sur le secteur Loire Vialine et au-delà ainsi que celle des mesures liées à la conservation des habitats et espèces	**	53
D. COMMUNIQUER	D1.1	Monter une exposition présentant le patrimoine naturel du Plateau du Four et les objectifs de Natura 2000	***	55
	D1.2	Etablir et appliquer un plan de communication pour faire connaitre le patrimoine naturel du site et la démarche Natura 2000	***	57
	D1.3	Accompagner les responsables d'activités récréatives dans leur rôle d'éducateur à l'environnement marin	**	59
	D1.4	Organiser des opérations pédagogiques de ramassage des engins de pêche perdus	*	61
TOUS	E1.	Assurer l'animation de la démarche Natura 2000	***	63

Type : **Etude**

Action A1.1

Réaliser un inventaire de la faune et de la flore des habitats rocheux et intertidaux

Sous-objectif principal :
A1 . Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, développer les suivis dans le temps

Priorité ***

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Déterminer l'état de conservation des habitats rocheux et intertidaux
- Détecter et prévenir la dégradation de ces habitats

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Roche infralittorale en mode exposé (1170-5)
- Roches et blocs circalittoraux côtiers (partie du 1170)
- Roche médiolittorale en mode abrité (1170-2)
- Roche médiolittorale en mode exposé (1170-3)
- Cuvettes ou mares permanentes (1170-8)
- Champs de blocs (1170-9)

Périmètre d'application :

- Zone intertidale : ensemble de la zone échantillonnée (21 ha)
- Habitats rocheux infralittoraux et circalittoraux : 1 station échantillonnée (Bonen du Four)

Planification de l'action : Printemps/été 2013

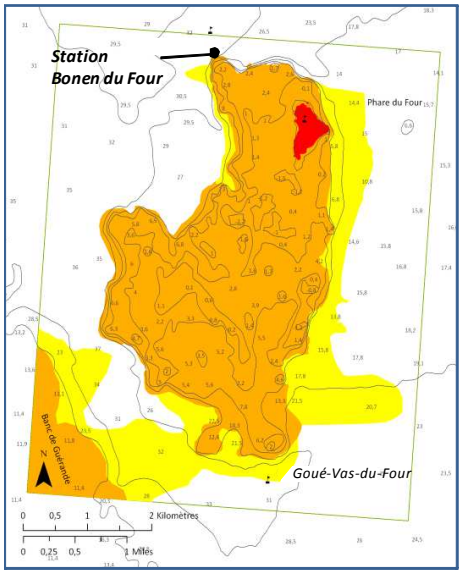

Sources : CARTHAM/TBM-HOCER, COREPEM 2012, SHOM
Réalisation : COREPEM 2012

Justification de l'action

L'un des principaux intérêts du Plateau du Four réside dans sa nature géologique gréso-calcaire, rare au niveau des Pays de la Loire. Cette roche tendre permet l'installation d'une faune perforante originale, composée notamment de mollusques et d'annélides. La zone intertidale est par ailleurs composée d'une mosaïque d'habitats meubles et rocheux (champs de blocs notamment), chacun abritant des espèces particulières.

Pour mieux connaitre ces habitats rocheux et déceler l'effet des activités humaines sur ces habitats riches et fragiles, il est nécessaire de disposer d'un état de référence de la biodiversité du site. L'échantillonnage de la biodiversité des habitats meubles infralittoraux a été réalisé dans le cadre du programme CARTHAM. Par ailleurs, un inventaire des espèces algales a été réalisé par la station MNHN de Concarneau dans le cadre du programme de l'association ELV (stations du Bonen du Four et de Goué-Vas-du Four).

La réalisation **1/** d'un inventaire de la faune des habitats rocheux subtidaux et **2/** d'un inventaire faune/flore des habitats de la zone intertidale, permettra de compléter les données d'inventaire existantes. L'inventaire faunistique permettra en outre de renseigner le critère « diversité faunistique » nécessaire pour évaluer l'état de conservation de l'habitat 1170-5 (d'après le « Guide méthodologique pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000 », Lepareur 2011).

Description technique

1/ L'inventaire faunistique des habitats rocheux subtidaux pourra être réalisé par les scientifiques de la station MNHN de Concarneau, sur la station du Bonen du Four. Il sera réalisé en plus du suivi déjà réalisé dans le cadre du programme de l'association ELV. Cet inventaire sera réalisé au cours de l'été 2013, suivant le protocole ZNIEFF, lequel permet de couvrir les micro-habitats (grottes, tombants, failles, surplombs etc.).

2/ L'inventaire faune/flore de la zone intertidale sera réalisé suivant un protocole proche de ceux élaborés dans le cadre du REBENT et mis en œuvre pour les besoins de la DCE (suivi stationnel des estrans rocheux, Hily et Grall 2003 ; suivi DCE de la faune d'invertébrés de substrat meubles, Hily 2005 ; protocole DCE pour la flore intertidale, Ar Gall et Le Duff 2010). La stratégie d'échantillonnage devra permettre d'avoir des données représentatives des différents habitats présents. Elle comprendra l'étude des peuplements faune et flore des champs de blocs, une étude de la flore sur transect et une étude de la faune des sédiments meubles. L'inventaire sera réalisé sur une saison (printemps 2013).

Réalisation

Outil(s) : Budget financier hors contrats

Maitrise d'œuvre :

- Inventaire faune des habitats rocheux subtidaux : station MNHN de Concarneau
- Inventaire faune/flore de la zone intertidale : bureau d'étude

Partenaires et structures ressources : CSRPN des Pays de Loire, MNHN de Concarneau, association Estuaires Loire Vilaine, IFREMER, Agence des Aires Marines Protégées, bureaux d'étude, etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 3

Financement

Coût global estimé : < 17 500 euros

Détail du coût estimé :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Inventaire subtidal	6 500 €	-	-	-	-	-
Inventaire intertidal	< 11 000 €	-	-	-	-	-

Financeurs potentiels : Etat, Europe

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Inventaires réalisés

Indicateur(s) de performance : Nombre de stations échantillonnées et nombre d'espèces identifiées

Actions liées

A1.2 Suivre l'état de conservation des champs de blocs intertidaux

Type : **Suivi**

Action A1.2

Suivre l'état de conservation des champs de blocs intertidaux

Sous-objectif principal :
A1 . Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, développer les suivis dans le temps
Autre sous-objectif auquel concourt l'action :
A4. Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »

Priorité
***

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Déterminer la cause de la dégradation des champs de blocs
- Suivre l'effet des mesures prises pour retrouver un bon état de conservation de ces champs de blocs

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :
Champs de blocs (1170-9)

Périmètre d'application :
Champs de blocs : 9,7 ha (carte ci-contre)

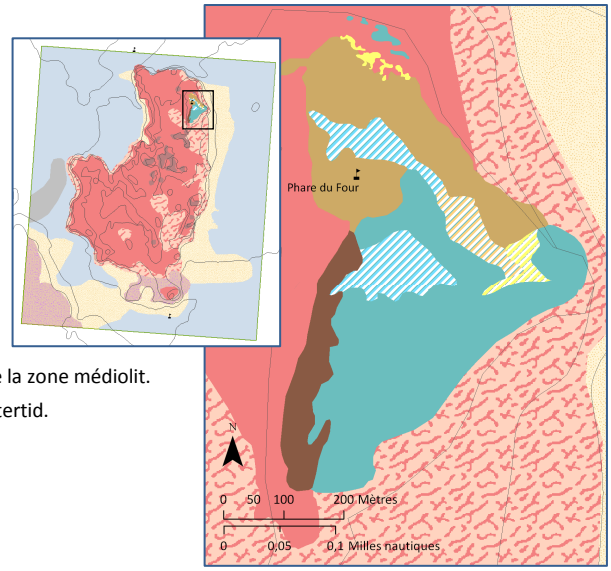

- Sables intertidaux mobiles
- Sables intertidaux mobiles × Champs de blocs de la frange infralit.
- Champs de blocs de la frange infralit.
- Champs de blocs de la frange infralit. × Cuvettes en milieu rocheux de la zone médiolit.
- Champs de blocs de la frange infralit. × Graviers et sables grossiers intertid.
- Fucales des roches et blocs du médiolit. inférieur
- Cirripèdes et patelles des roches et blocs médiolit.
- Sables grossiers et gravier sublittoraux marins
- Laminaires de l'infralit. inférieur
- Laminaires de l'infralit. supérieur

Sources : CARTHAM/TBM-HOCER/COREPEM, SHOM
Réalisation : COREPEM 2012

Planification de l'action :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Formation + état initial (1 suivi/mois)						
Suivi de l'état de conservation						
Observations opportunistes						

Justification de l'action

La zone intertidale du Plateau du Four est composée d'une mosaïque d'habitats de faible étendue, parmi lesquels se trouvent les champs de blocs. Ces derniers se composent de micro-habitats présentant des conditions d'humidité et d'obscurité qui permettent l'installation d'une faune très diversifiée. Leur émersion à marée basse (coefficient > 90) les rend particulièrement vulnérables aux pollutions accidentelles (type marée noire) et à la pêche à pied récréative.

L'étude préliminaire de l'habitat "champ de blocs" a ainsi révélé un état de conservation perturbé. Cet état serait dû aux pêcheurs à pied récréatifs, lesquels ne remettent pas toujours les blocs à l'endroit, entrainant la mort des espèces associées.

Un suivi régulier de l'état de conservation des champs de blocs tout au long de la première année permettra de vérifier cette hypothèse. Les suivis réalisés durant les années suivantes permettront d'apprécier l'effet des mesures prises pour retrouver un bon état de conservation de l'habitat.

Description technique

Appliquer la méthode élaborée à l'attention des gestionnaires d'AMP pour évaluer et suivre l'état de conservation des champs de blocs (description détaillée de la méthode dans Delisle et al. 2012) :

- **Calcul de l'Indice Visuel de Retournement des champs de blocs (IVR)** : la méthode consiste à dénombrer le nombre de blocs à dominance d'algues brunes/rouges et le nombre de blocs à dominance d'algues vertes opportunistes, ou de roche nue. Le relevé se fait au sein de quadrats de 25 m2 représentatifs des différentes strates de l'habitat. Il est réalisé une fois par mois la première année, dès lors qu'un coefficient de marée dépasse 95, de façon à repérer les pics de retournement des blocs. Les années suivantes, le nombre de relevés est moins fréquent. Le suivi nécessite la participation d'au moins 2 personnes.

- **Calcul de l'indice de qualité écologique des blocs (QECB)** : la présence d'un certain nombre d'espèces indicatrices est relevée sur un échantillon de blocs, au sein de quadrats de 0,1 m2. Le relevé se fait parallèle de l'IVR, 2 fois par an (mars/avril et septembre). Il nécessite la participation d'1 ou 2 personnes supplémentaires.

- **Détermination de l'état de référence des blocs** : observation de 5 blocs non retournables (protocole QECB).

Ces sorties doivent être mises à profit pour réaliser un certain nombre d'observations opportunistes : état du gisement de moules, espèces opportunistes, espèces témoins des changements climatiques etc.

La participation de bénévoles (pêcheurs récréatifs, membres d'associations etc.) à la réalisation des suivis doit être recherchée, pour favoriser l'acceptation des suivis auprès des usagers et les y impliquer. Un effort devra donc être effectué pour rechercher et former ces bénévoles, notamment auprès des associations locales (UNAN, FNPPSF, DECOS etc.).

Réalisation

Outil(s) : Budget financier hors contrats, mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Partenaires du Projet National « pêche à pied récréative » (Agence des AMP, Conservatoire du Littoral, FNPPSF, Vivarmor etc.), UNAN, Association DECOS, services de l'Etat, COREPEM etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) :
- **2013 :** 20
- **A partir de 2014 :** 14

Financement

Coût global estimé : < 21 000 euros

Détail du coût estimé :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
location bateau + essence (300 eur/sortie)	2 700 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Appareil photo numérique, jumelles, compteur à main	600 €					
Consommables terrains, matériels divers	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Tps de travail COREPEM (220 eur/j)	1 980 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Déplacements COREPEM	500 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
TOTAL	**5 880 €**	**3 000 €**	**3 000 €**	**3 000 €**	**3 000 €**	**3 000 €**

Financeurs potentiels : LIFE+, Agence des Aires Marines Protégées et COREPEM (au cas où serait retenu le projet de LIFE+ « pêche à pied récréative ») ; Etat

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Nombre de sorties de terrain effectuées

Indicateur(s) de performance : Evolution de l'état de conservation dans le temps

Actions liées

A1.1 Réaliser un inventaire de la faune et de la flore des habitats rocheux et intertidaux

B2.1 Développer l'éco-responsabilité des usagers

Type : **Animation/suivi**

Action A1.3

Accompagner la mise en œuvre des suivis participatifs "laminaires" sur le Plateau du Four

Sous-objectif principal :
A1 . Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, développer les suivis dans le temps
Autre sous-objectif auquel concourt l'action :
A4. Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »

Priorité
**

Cadre de l'action

Finalité(s) :
- Disposer d'un suivi de l'état de santé des laminaires du Plateau du Four
- Connaitre et suivre l'état de conservation de l'habitat "récif" (1170)

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :
- Roche infralittorale en mode exposé (1170-5)
- Roches et blocs circalittoraux côtiers (partie du 1170)

Périmètre d'application : Habitat 1170 (1 509,7 ha)

Planification de l'action :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Recensement des plongeurs bénévoles						
Accompagnement du projet de suivi des laminaires (ECBRS allégé)						
Accompagnement du projet de cartographie des laminaires						

Justification de l'action

Les suivis menés annuellement depuis 2007 dans le cadre du programme scientifique de l'association ELV, permettent de renseigner l'indicateur DCE "macroalgues subtidales", relatif à l'état de santé de la masse d'eau, ainsi que de renseigner le critère "laminaires" nécessaire pour évaluer l'état de conservation de l'habitat 1170-5 (voir Lepareur 2011). Les stations Bonen-du-Four et Goué-Vas-du-Four sont suivies par le MNHN de Concarneau, suivant le protocole DCE et ECBRS (Etat de Conservation des Biocénoses des Roches Subtidales", Derrien-Courtel et Le Gal 2011). Une version "allégée" du protocole ECBRS est appliquée depuis 2012 sur 2 stations complémentaires : un site à *Laminaria hyperborea* en population pure, et un site sur un secteur à *Halidrys siliquosa* et *Cystoseira baccata* (en mélange avec d'autres Phéophycées). A partir de 2013, ces suivis allégés pourront être réalisés par des plongeurs volontaires, grâce à une formation dispensée par le MNHN de Concarneau.

Par ailleurs, le secteur Loire Vilaine est pressenti pour servir de zone pilote pour un projet du MNHN de Concarneau, de cartographie des champs de laminaires basé pour partie sur la participation de plongeurs volontaires. Une dizaine de points devraient être suivis sur le Plateau du Four (présence ou non des laminaires, densité, profondeur limite etc.). Il est envisagé d'effectuer ce travail de façon périodique. Une formation des bénévoles est également prévue.

Ces deux projets se basent sur la participation de plongeurs bénévoles pour réaliser les observations en mer (sciences participatives). Cela nécessite de disposer d'un réseau de bénévoles, mobilisables d'une année sur l'autre.

Description technique

Le chargé de mission Natura 2000 devra accompagner la mise en œuvre des 2 projets nécessitant la participation de plongeurs bénévoles sur le Plateau du Four : projet de suivis des laminaires (protocole ECBRS allégé) et projet de cartographie des laminaires. Il devra :
- Recenser les plongeurs intéressés (clubs de plongée scaphandre, apnéistes) et les mobiliser d'une année sur l'autre, pour la réalisation des 2 projets
- Servir de relais au niveau local pour faciliter la réalisation des projets, diffuser les résultats des suivis
- Prise en charges de certains frais (essence, carte accès cale du Croisic pour ELV etc.) et achat de petits matériels pour les bénévoles réalisant les suivis laminaires (protocole ECBRS allégé)

Réalisation

Outil(s) : Budget financier hors contrats

Maitrise d'œuvre : Association Estuaires Loire Vilaine (suivi laminaires) et station MNHN de Concarneau (cartographie laminaires). La structure animatrice joue un rôle d'accompagnement des projets.

Partenaires et structures ressources : Station MNHN de Concarneau, Association Estuaires Loire Vilaine, Agence de l'eau, FFESSM, FNPSA, clubs de plongée

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 3

Financement

Coût global estimé : 4 200 euros

Détail du coût estimé :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Essence et petit matériel nécessaire aux suivi laminaires (proto. allégé ECBRS)	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €

Financeurs potentiels : Etat

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre :
- Efforts déployés pour mobiliser les plongeurs et seconder les porteurs de projets
- Réalisation des suivis

Indicateur(s) de performance : Degré d'implication des structures de plongée dans la réalisation des suivis

Actions liées

-

Type : **Suivi**	*Intégrer les réseaux d'observation de mammifères marins existants*	**Page 1/2**
Action **A1.4**	Sous-objectif principal : **A1 . Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, développer les suivis dans le temps** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **A4. Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »**	Priorité *****

Cadre de l'action

Finalité(s) : Contribuer à la connaissance des populations de mammifères marins d'intérêt communautaire

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Secteur Loire vilaine

Planification de l'action : à partir de 2014

Justification de l'action

Les populations côtières de grands dauphins et marsouins communs restent relativement méconnues. Leur préservation nécessite de mieux les connaitre, en prenant par exemple connaissance des observations opportunistes réalisées en mer par des usagers (monitoring). Des campagnes d'observations en mer existent déjà, comme les "Observateurs de l'Atlantique" (Centre de Recherche sur les Mammifères Marins et Centre d'études et de Soins pour les Tortues Marines) ou "Observons la mer" (Océanopolis Brest). Il est préférable de rejoindre ces réseaux existants plutôt que d'en développer un nouveau.

Description technique

1/ Favoriser le développement des réseaux d'observation des mammifères marins existants en servant de relais local pour leur déploiement : faire connaitre ces réseaux aux usagers du site et les encourager à y prendre part.

2/ Contribuer à la diffusion des résultats issus de ces suivis (retours auprès des observateurs volontaires).

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation, Charte Natura 2000

Maitrise d'œuvre : Structure à l'origine du réseau d'observation, la structure animatrice joue un rôle de relai local

Partenaires et structures ressources : Agence des Aires Marines Protégées, Universités, CRMM, Océanopolis Brest, Océarium du Croisic, associations d'usagers etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) :
- **2014 :** 5
- **A partir de 2015 :** 2

Financement

Animation DOCOB : temps de travail intégré dans le financement du poste de chargé de mission.

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Effort de communication auprès des usagers du site pour développer les réseaux d'observation des mammifères marins

Indicateur(s) de performance : Nombre d'usagers du site qui prennent part aux réseaux

Actions liées

-

Type : **Animation/Etude**	***Intégrer les éléments de connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire issus des travaux en cours ou à venir, les confronter aux données sur la qualité de l'eau***	
Action **A1.5**	Sous-objectif principal : **A1 . Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, développer les suivis dans le temps** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **A2 . Renforcer le suivi de la qualité de l'eau pour améliorer la connaissance du lien terre-mer**	Priorité **

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Actualiser la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Caractériser l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Mieux comprendre l'influence de la qualité de l'eau sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Secteur Loire Vilaine

Planification de l'action : A partir de 2013 et sur toute la durée de l'animation

Justification de l'action

L'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire apparait comme un enjeu majeur. Afin d'avoir des suivis cohérents entre les sites et réaliser des économies d'échelle, un certain nombre d'études et suivis sont menés à grande échelle (façade maritime par exemple). Une veille est donc nécessaire pour intégrer au fur et à mesure ces nouveaux éléments de connaissance.

En fonction des conditions hydroclimatiques, le site du Plateau du Four est plus ou moins exposé aux panaches de la Loire et de la Vilaine. Ces derniers amènent matières en suspension, matières organiques voir polluants, lesquels influent sur la répartition et la qualité des habitats présents sur le plateau du Four : la croissance des laminaires est fonction de la turbidité de l'eau, l'enrichissement en matières organiques peut modifier la composition spécifique des habitats meubles etc. L'eutrophisation du secteur Loire Vilaine serait par exemple en cause dans la prolifération des haploops.

Description technique

1/ Réaliser une veille scientifique permettant d'intégrer les nouvelles connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site pour caractériser à terme l'état de conservation de tous les habitats du site (descripteurs du MNHN, voir Lepareur 2011) : programme CARTHAM, programme PACOMM, programme ELV, suivis DCSMM, DCE, travaux visant à mieux connaitre l'impact des activités sur les habitats et espèces etc. Par ailleurs, certains projets industriels (projet SEM-REV, projet éolien offshore du banc de Guérande) peuvent s'accompagner de suivis sur les habitats, les espèces halieutiques, les mammifères marins ou encore la qualité de l'eau. Ces données pourront également alimenter la connaissance sur les habitats et espèces du Plateau du Four.

2/ Faire connaitre ces travaux aux membres du COPIL (présentation en réunion de concertation, fiches de synthèse, lettre d'information etc.)

3/ Créer et renseigner une base de données des travaux réalisés ou en cours

4/ Réaliser un travail préliminaire visant à croiser les données issues des suivis et inventaires des habitats avec les données relatives au fonctionnement hydraulique et sédimentaire du secteur : données d'observation (bouée Biolitt, suivi qualité de l'eau Plateau du Four, données DCE etc.) et données de modélisation. En tirer des enseignements sur l'influence que peuvent avoir les panaches estuariens sur les habitats et espèces d'IC du site. Les scientifiques de l'IFREMER accompagneront le chargé de mission dans ce travail.

La question de la qualité de l'eau est vaste et complexe, elle ne pourra en conséquent pas être résolue dans le cadre de la seule démarche Natura 2000. Le point **4/** peut permettre de formuler des problématiques scientifiques à traiter dans le cadre de travaux de plus grande envergure.

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Agence des AMP, Agence de l'Eau, MNHN, IFREMER, Universités, administrations d'Etat, industriels, association ELV, IAV, GIP Estuaire etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 15

Financement

Coût global estimé : < 18 000 euros

Détail du coût estimé :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Temps ingénieur IFREMER	1 877 €	3 754 €	-	-	3 754 €	-
Temps chercheur IFREMER	1 694 €	3 388 €	-	-	3 388 €	-
Total	**3 571 €**	**7 142 €**	**-**	**-**	**7 142 €**	**-**

Financeurs potentiels : Etat, établissements publiques

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre :
- Création de la base de données
- Nombre d'exposés, fiches ou notes réalisés pour tenir informé les membres du COPIL des différents travaux

Indicateur(s) de performance :
- Base de données à jour
- Mise en évidence des liens entre qualité de l'eau et qualité des habitats

Actions liées

A1.1 Réaliser un inventaire de la faune et de la flore des habitats rocheux et intertidaux

A1.2 Suivre l'état de conservation des champs de blocs intertidaux

A1.3 Accompagner la mise en œuvre des "suivis laminaires" sur le Plateau du Four

A2.1 Réaliser des analyses d'eau en cas de bloom phytoplanctonique

A2.2 Equiper un navire de pêche d'une sonde multi-paramètres afin d'avoir un suivi continu de la qualité de l'eau du site

C1.1 Partager avec les instances de concertation et acteurs qui traitent de la qualité des eaux côtières ou de l'environnement côtier

Type : **Suivis**	*Réaliser des analyses d'eau en cas de bloom phytoplanctonique*	**Page 1/2**
Action **A2.1**	Sous-objectif principal : **A2 . Renforcer le suivi de la qualité de l'eau pour améliorer la connaissance du lien terre-mer** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **A4. Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »**	Priorité ******

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Mieux connaitre la nature et les conséquences des "eaux colorées" sur le milieu
- Permettre aux usagers de prendre part à la surveillance du milieu

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application :

- Relevés d'eau : Bonen du Four
- Profils oxygène : pourtour du plateau

Planification de l'action : A partir de 2013 et sur toute la durée de l'animation

Justification de l'action

Symptomatiques de l'eutrophisation des eaux côtières, les phénomènes "d'eaux colorées" observés dans le secteur Loire Vilaine sont dus a des blooms phytoplanctoniques particulièrement intenses. Gagnant en importance au cours des dernières décennies, ils touchent fréquemment la baie de Vilaine, parfois le Plateau du Four. Ils peuvent entrainer des mortalités d'organismes marins (mortalité de poissons observés en 1982 et 2001) et pourraient induire, par augmentation de l'opacité de l'eau, une diminution de la croissance des laminaires et une perte de biodiversité.
Pour répondre aux inquiétudes des pêcheurs le COREPEM a mené une étude entre 2009 et 2011 pour étudier le phénomène (programme "Eaux Brunes", Salvaing 2009). Dans ce cadre, des échantillons d'eau ont été prélevés par les pêcheurs professionnels au niveau du Bonen du Four puis analysés par l'IFREMER. Pour compléter ces données (acquises sur une période durant laquelle le phénomène ne s'est pas manifesté), il s'avère nécessaire de réaliser des mesures supplémentaires, en période de bloom phytoplanctonique. Celles-ci permettront d'identifier les espèces à l'origine des efflorescences et de mieux appréhender le phénomène.

Description technique

1/ Former une équipe de 2-3 patrons de pêche qui seront chargés de réaliser une veille en mer du phénomène des "eaux colorées". Des bouteilles Niskin et le matériel nécessaire aux prélèvements seront mis à leur disposition. Le protocole correspond au "protocole d'alerte" du programme "Eaux Brunes" : prélèvement d'eau dans la nappe en cas de bloom phytoplanctonique, envoi de l'échantillon au laboratoire Ifremer de Nantes pour analyse de la flore phytoplanctonique, réception d'un bulletin d'analyse. Du matériel pourra également être mis à disposition des usagers récréatifs.

2/ Réaliser une veille via le site internet Prévimer. Les prévisions (à 3 jours) de la teneur en chlorophylle de l'eau peut aider à anticiper le phénomène.

3/ Etablir, en période d'alerte, des profils de la colonne d'eau à l'aide d'une sonde (oxygène, chlorophylle a, température, salinité) de façon à déterminer le degré d'hypoxie lié au phénomène. Ces mesures sont effectuées par des agents IFREMER, le chargé de mission Natura 2000 les accompagne.

L'intégration de ces suivis dans des travaux menés à plus grande échelle devra être recherchée. Les données seront entrées dans la base de données Quadrige, alimentant les travaux de l'IFREMER (dimensionnement des modèles notamment).

Réalisation

Outil(s) : Budget financier hors contrats, mission d'animation

Maitrise d'œuvre :
- Actions **1** et **2**: COREPEM
- Action **3** : IFREMER

Partenaires et structures ressources : Ifremer (Laboratoire Environnement Ressources Morbihan-Pays de la Loire), COREPEM, patrons de pêche volontaires

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 4

Financement

Coût global estimé : < 11 000 euros

Détail du coût estimé :

	2013	***2014***	***2015***	***1016***	***2017***	***2018***
Matériel divers (flacons, lugol etc.)	200 €					
Transport échantillons (50 eur/échantillon)	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Indemnisation pêcheur (100 eur/prélèvement)	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
Analyse des échantillons d'eau	*pris en charge par l'IFREMER*					
Temps travail techniciens IFREMER pour profils O2 (994 eur/opération)	994 €	994 €	994 €	994 €	994 €	994 €
Location navire + essence (300 eur/sortie)	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
TOTAL	**1 944 €**	**1 744 €**	**1 744 €**	**1 744 €**	**1 744 €**	**1 744 €**

Financeurs potentiels : Etat, IFREMER (analyse échantillons d'eau)

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Nombre de phénomènes observés, nombre de prélèvements réalisés

Indicateur(s) de performance : Identification des espèces responsables des "eaux colorées"

Actions liées

A1.5 Intégrer les éléments de connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire issus des travaux en cours ou à venir, les confronter aux données sur la qualité de l'eau

A2.2 Equiper un navire de pêche d'une sonde multi-paramètres afin d'avoir un suivi continu de la qualité de l'eau du site

Type : **Suivi**	***Equiper un navire de pêche d'une sonde multi-paramètres afin d'avoir un suivi continu de la qualité de l'eau du site***	**Page 1/2**
Action **A2.2**	Sous-objectif principal : **A2 . Renforcer le suivi de la qualité de l'eau pour améliorer la connaissance du lien terre-mer** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **A4. Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »**	Priorité **

Cadre de l'action

Finalité(s) : Disposer d'un suivi de la qualité de l'eau du site

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : ensemble du site

Planification de l'action : 2013

Justification de l'action

La qualité de l'eau est apparue comme un sujet de préoccupation majeur pour les usagers du site. En effet, l'augmentation de la turbidité de l'eau altère la croissance des laminaires, lesquelles abritent un cortège d'espèces animales et végétales et assurent de nombreuses fonctionnalités écosystémiques (production primaire, zone de refuge, de frayère, de nourricerie etc.). L'acquisition en continu de données physico-chimiques de l'eau (température, salinité, turbidité etc.) doit permettre de mieux comprendre l'influence de la qualité de l'eau sur la dynamique des habitats.

Description technique

Equiper un navire de pêche professionnelle d'une sonde multi-paramètres dans le cadre du programme RECOPESCA. Ce programme, mené par IFREMER, vise à mettre en place un réseau pêcheurs qui embarquent volontairement des dispositifs de mesure permettant de décrire leur activité et de fournir des données environnementales RECOPESCA.

La sonde est installée sur l'engin de pêche (casier par exemple) et permet de mesurer en continu sur le fond un certain nombre de paramètres : température, salinité, turbidité etc. Les données de mesures sont transmises directement à l'IFREMER par ondes radio, qui est chargé du traitement, de l'analyse et de la bancarisation de la donnée. Un retour de la donnée devra être effectué régulièrement vers le patron de pêche et/ou l'animateur du site.

Réalisation

Outil(s) : Budget financier hors contrats, Charte Natura 2000

Maitrise d'œuvre : IFREMER

Partenaires et structures ressources : IFREMER, COREPEM, patrons de pêche

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 1

Financement

Les frais d'équipement du navire et de traitement des données sont supportés par l'IFREMER, dans le cadre du programme RECOPESCA.

Action A2.2	*Equiper un navire de pêche d'une sonde multi-paramètres afin d'avoir un suivi continu de la qualité de l'eau du site*	Priorité **	Page 2/2

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : navire de pêche équipé

Indicateur(s) de performance : Régularité d'acquisition des données, qualité des données

Actions liées

A2.1 Réaliser des analyses d'eau en cas de bloom phytoplanctonique

A1.5 Intégrer les éléments de connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire issus des travaux en cours ou à venir, les confronter aux données sur la qualité de l'eau

Type : **Suivi**	***Suivre l'évolution de la fréquentation du site par les usagers récréatifs individuels par comptages en mer***	**Page 1/2**
Action **A3.1**	Sous-objectif principal : **A3. Assurer un suivi de la fréquentation et des pratiques au sein du site** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **A4. Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »**	Priorité **

Cadre de l'action

Finalité(s) : Disposer d'un indicateur permettant de suivre l'évolution de la fréquentation et des usages

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Ensemble du site

Planification de l'action :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Développer indicateur de fréquentation						
Réalisation des observations en mer						

Justification de l'action

Les observations en mer constituent un bon moyen de connaitre la fréquentation du site par les usagers récréatifs individuels. Les observations réalisées en 2010 par des pêcheurs volontaires (§ 2.3 du DOCOB - Volume 1) ont permis de caractériser cette fréquentation. Toutefois, compte tenu des fortes variations dans le temps des activités et de l'évolution des pratiques, il est nécessaire de renouveler le suivi, afin de pouvoir appréhender l'impact de ces activités activités sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le temps.

Description technique

1/ A partir des données de l'année 2010 (suivi de la fréquentation par comptages en mer + enquête par questionnaire), développer un indicateur de suivi de la fréquentation basé sur des comptages en mer et, si besoin, des enquêtes complémentaires auprès des usagers. L'indicateur devra apporter *a minima* une information sur l'intensité de la fréquentation (Nombre moyen d'embarcations/jour) et sur la répartition des navires au sein du site (carte de fréquentation). Se référer au protocole de suivi de la fréquentation (document 1 du document complémentaire au DOCOB).

2/ Renseigner l'indicateur de fréquentation, selon le pas de temps déterminé

3/ Rédiger et diffuser aux membres du COPIL un rapport de suivi de la fréquentation (fin de la saison)

4/ Bancariser les données acquises

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation, Budget financier hors contrats

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : COREPEM, pêcheurs volontaires

Estimation temps chargé de mission (j/an) :

- **2013 :** 10
- **2016 :** 7

Financement

Coût global estimé : 1 200 euros

Détail du coût estimé :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Indemnisation pêcheurs volontaires	600 €	-	-	600 €	-	-

Financeurs potentiels : Etat

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Validation de l'indicateur de fréquentation
- Remise des rapports de suivi aux membres du COPIL

Indicateur(s) de performance :

- Nombre d'observations en mer réalisées
- Robustesse statistique des données

Actions liées

A3.2 Suivre l'évolution des activités socio-économiques au sein du site et recueillir les données de perception sur le milieu

Type : **Suivi**	***Suivre l'évolution des activités socio-économiques au sein du site et recueillir les données de perception sur le milieu***	**Page 1/2**
Action **A3.2**	Sous-objectif principal : **A3. Assurer un suivi de la fréquentation et des pratiques au sein du site** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **A4. Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »**	Priorité **

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Suivre les évolutions des activités socio-économiques pratiquées sur le site Natura 2000 pour être en mesure de prévenir d'éventuelles dégradations des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire
- Recueillir les observations des usagers sur l'évolution du milieu et des activités

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Ensemble du site

Planification de l'action :

	2013	***2014***	***2015***	***2016***	***2017***	***2018***
Suivi activité plongée scaphandre						
Mise à jour données pêche pro.						
Intégrer données "fiche secteur"						
Recherche données historiques						
Bancarisation des données						

Justification de l'action

Les activités socio-économiques évoluent dans le temps, de façon quantitative (nombre de plongées scaphandre réalisées, intensité d'une activité de pêche) et qualitative (apparition/disparition d'une technique de pêche, apparition/disparition d'une activité). Les risques de dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire peuvent donc changer. La prise en compte de la dynamique des activités doit permettre d'anticiper sur les éventuelles dégradations d'habitats ou espèces.

En même temps que l'information sur leur activité, il est utile de recueillir auprès des usagers leur perception de l'évolution du milieu ou des activités. Cela leur donne l'occasion de s'impliquer dans la vie du site et peut permettre de déceler certains phénomènes.

Description technique

1/ Demander aux principales structures de plongées sous-marine d'indiquer à la fin de chaque saison le nombre de plongées réalisées sur le Plateau du Four, en précisant leur répartition entre les différents sites. Recueillir par la même occasion les observations relatives à l'évolution du milieu et des activités.

2/ Ré-échantillonner et enquêter les pêcheurs professionnels, sur la base du travail réalisés en 2010 (document 2 du document complémentaire au DOCOB). Mettre à jour le listing des navires qui travaillent sur le site. Mettre à jour les fiches "pêche professionnelle" qui figurent dans le DOCOB. Recueillir par la même occasion les observations relatives à l'évolution du milieu et des activités.

3/ Construire un indicateur de fréquentation à partir des données issues de l'outil de cartographie des activités de pêche des navires des pays de Loire du COREPEM (projet VALPENA).

4/ Intégrer les données issues de la "fiche secteur" décrivant les activités de pêche professionnelle sur le Plateau du Four (fiche élaborée à partir des données SIH et VMS).

5/ Chercher des informations historiques sur l'exploitation et la fréquentation du site.

6/ Bancariser les données de façon à faciliter un suivi dans le temps (base de données).

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Agence des Aires Marines Protégées (fiche "secteur" descriptive des activités de pêche professionnelles), COREPEM**,** FFESSM, structures de plongée scaphandre, pêcheurs professionnels.

Estimation temps chargé de mission (j/an) :
- Suivi activité plongée : 2
- Suivi activités pêche professionnelle : 7
- Intégrer données "fiche secteur" : 2
- Recherche informations historiques : 5
- Bancarisation données : 2

Financement

Animation DOCOB : temps de travail intégré dans le financement du poste de chargé de mission.

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Constitution et renseignement de la base de données

Indicateur(s) de performance : Mise en évidence d'une évolution des activités

Actions liées

A3.1 Suivre l'évolution de la fréquentation du site par les usagers récréatifs individuels par comptages en mer

Type : **Etude**	*Cartographier les secteurs du récif à haute sensibilité*	**Page 1/2**
Action **B1.1**	Sous-objectif principal : **B1. Garantir des activités de pêche professionnelle compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire** **B2. Garantir des activités récréatives compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **B3. Adapter les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissances des habitats et espèces et de l'évolution des activités**	Priorité ***

Cadre de l'action

Finalité(s) : Identifier les secteurs du récif les plus sensibles pour mieux les préserver

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :
- Roche infralittorale en mode exposé (1170-5)
- Roches et blocs circalittoraux côtiers (partie du 1170)

Périmètre d'application : Habitat 1170 (1 509,7 ha)

Planification de l'action :
- 2013 -2014 : réalisation de la carte
- A partir de 2014 : diffusion de la carte

Justification de l'action

L'identification des secteurs à haute sensibilité permettra de maitriser l'impact généré par les activités. Ces secteurs peuvent concerner les zones où se développent des macroalgues pérennes, comme *Laminaria hyperborea*, des tombants rocheux, des habitats essentiels (frayères, nourriceries) etc.

Aucune cartographie de ce type n'est disponible à ce jour. Elle permettra d'orienter le travail d'évaluation des incidences et facilitera le respect de certains engagements figurant dans la Charte Natura 2000 : engagements relatifs au mouillage et au respect des secteurs les plus sensibles.

Description technique

1/ Compiler l'ensemble des données pouvant conduire à la réalisation de cartes de sensibilité (cartes des habitats, données des suivis ELV/MNHN, informations recueillies auprès des usagers etc.)

2/ Réaliser une cartographie des secteurs du récif les plus sensibles aux ancrages et échouages à partir des données disponibles, à partir des méthodes existantes (voir par exemple le "Guide méthodologique pour l'élaboration de cartes de vulnérabilité des zones côtières de l'océan Indien", Dutrieux et al. 2000).

3/ Diffuser la carte auprès des personnes et structures concernées, l'annexer à la charte Natura 2000.

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Agence des Aires Marine Protégées (programme CARTHAM), Association ELV (cartographie des laminaires), Station MNHN de Concarneau, CSRPN Pays de la Loire, usagers du site etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 5

Financement

Animation DOCOB : temps de travail intégré dans le financement du poste de chargé de mission.

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Surface du récif cartographié

Indicateur(s) de performance :
- Précision de la carte
- Niveau de diffusion de la carte

Actions liées

B2.1 Développer l'éco-responsabilité des usagers

B2.2 Inciter les plongeurs à utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds rocheux

Type : **Etude**	*Participer aux études sur l'impact des arts trainants sur les fonds meubles et sur les moyens de les réduire*	**Page 1/2**
Action **B1.2**	Sous-objectif principal : **B1. Garantir des activités de pêche professionnelle compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire**	Priorité **

Cadre de l'action

Finalité(s) : Diminuer l'impact des engins de pêche sur les habitats marins

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :
Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (1110-3)

Périmètre d'application : Ensemble du site

Planification de l'action : à partir de 2013, en fonction des études qui s'avéreront nécessaires de mener

Justification de l'action

L'utilisation d'arts trainants (drague, chalut) sur les fonds meubles peut entrainer une modification de leur structure et des communautés associées. L'analyse finale des données recueillies dans le cadre du programme CARTHAM et l'application de la méthode développée par le MNHN pour évaluer les risques de dégradation des habitats marins par les activités de pêche permettront de déterminer si les pratiques aux arts trainants sont compatibles avec le bon état de conservation de l'habitat 1110-3. Celui-ci est représenté sur le site par des sables grossiers et graviers sublittoraux. Des études complémentaires pourront s'avérer nécessaires, pour étudier et si besoin limiter l'impact de ces activités sur les fonds.

Description technique

En fonction des résultats des travaux mentionnés ci-dessus, il s'agira de participer à des études complémentaires sur l'impact des arts trainants sur ces fonds meubles et/ou sur les moyens de réduire cet impact. La participation à des études réalisée à grande échelle devra être privilégiée, pour favoriser l'harmonisation des efforts entre sites Natura 2000.

Réalisation

Outil(s) : Budget financier hors contrats, mission d'animation

Maitrise d'œuvre : selon études à mener

Partenaires et structures ressources : COREPEM, IFREMER, CNPMEM, Services de l'Etat, etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 3

Financement

Coût global estimé : selon études à mener

Financeurs potentiels : Etat, Europe (LIFE, FEAMP), France Filière Pêche etc.

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Nombre d'études et expérimentations réalisées

Indicateur(s) de performance : Etat de conservation de l'habitat 1110-3

Actions liées

B1.3 Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle

Type : **Etude**	*Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle*	**Page 1/2**
Action **B1.3**	Sous-objectif principal : **B1. Garantir des activités de pêche professionnelle compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire**	Priorité **

Cadre de l'action

Finalité(s) : Assurer que les activités de pêche professionnelle ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Ensemble du site

Planification de l'action : Courant de l'année 2013

Justification de l'action

Le régime d'évaluation des incidences concerne tout plan ou projet susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 (articles R414 Code de l'Environnement). La procédure d'évaluation des incidences pour les activités de pêche maritime professionnelle devrait reposer sur une analyse des risques de dégradation à l'échelle des sites Natura 2000. Ce travail d'analyse pourrait être confié à l'opérateur/animateur du site Natura 2000. Il serait discuté avec les membres du COPIL puis annexé au DOCOB.

Une circulaire ministérielle définissant les modalités d'application de la procédure d'évaluation des incidences aux activités de pêche est en cours de préparation.

Description technique

1/ Appliquer la "Méthode d'évaluation des risques de dégradations des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime", développée par le MNHN (MNHN-SPN, 2012), tel que cela sera prévu dans la circulaire ministérielle relative à l'évaluation des incidences pour les activités de pêche.

2/ Si cela s'avère nécessaire, accompagner la mise en place de mesures rectificatives.

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : COREPEM, MNHN, IFREMER, Ministère en charge de l'environnement et de la pêche, services de l'Etat etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 8

Financement

Animation DOCOB : temps de travail intégré dans le financement du poste de chargé de mission.

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Application de la méthode développée par le MNHN

Indicateur(s) de performance : Approbation de l'évaluation des incidences par le COPIL

Actions liées

B1.2 Participer aux études de l'impact des arts trainants sur les fonds meubles et aux moyens de les réduire

Type : Animation/communication	*Développer l'éco-responsabilité des usagers*	Page 1/2
Action B2.1	Sous-objectif principal : **B2. Garantir des activités récréatives compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire** **B1. Garantir des activités de pêche professionnelle compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire**	Priorité ***

Cadre de l'action

Finalité(s) : Modifier le comportement des usagers pour une meilleure prise en compte de la fragilité du milieu marin

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)

  Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Action à mener dans les principaux ports d'origine des navires (Turballe, Croisic, Pouliguen, Pornichet), auprès des associations d'usagers ainsi que sur le terrain (marées de sensibilisation)

Planification de l'action :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Elaboration/édition des outils de communication						
Diffusion, sensibilisation terrain, conférences						

Justification de l'action

En prenant conscience de l'impact environnemental induit par son activité, l'usager éco-responsable peut adopter un comportement et des pratiques qui minimisent celui-ci. Divers moyens peuvent être utilisés pour développer l'éco-responsabilité des usagers. Les associations et fédérations d'usagers, qui y travaillent déjà depuis plusieurs années, représentent des interlocuteurs privilégiés.

Description technique

Développer l'éco-responsabilité des usagers passe par un ensemble d'actions à mener auprès (ou avec) les professionnels du tourisme, les associations d'usagers, les usagers individuels.

1/ Actions concernant les pêcheurs récréatifs (associations et particuliers) :

- Edition et distribution d'un outil de mesure des espèces capturées : réglette et pied à coulisse (pêche à pied)
- Edition et diffusion d'une plaquette indiquant la règlementation (taille minimum, quotas, outils autorisés) et les bonnes pratiques de pêche (remise en place des blocs, éviter de mouiller sur secteurs du récif identifiés comme particulièrement sensibles etc.)
- Conférences : présenter aux usagers (via les associations notamment) et au grand public les enjeux de conservation du site, la règlementation et les bonnes pratiques
- Sensibilisation terrain : aller à la rencontre des pêcheurs à pied lors des sorties sur le plateau, en profitant des sorties réalisées pour le suivi de l'état de conservation des champs de blocs, ou en se rendant sur les cales de mise à l'eau et les pontons.
- Panneaux d'affichage : implantés au niveau des cales de mise à l'eau du Croisic et de la Turballe, pour indiquer la règlementation et des bonnes pratiques de pêche à pied (remise en place des blocs, éviter de mouiller sur secteurs du récif identifiés comme particulièrement sensibles etc.).

2/ Actions concernant les pêcheurs professionnels :

- Intervention auprès des patrons de pêche (antennes locales du COREPEM)

3/ Actions concernant les structures de plongée en scaphandre : voir actions B2.2 et D1.3

Description technique

4/ Actions concernant les guides de pêche : voir action D1.3

Une coordination avec les autres sites Natura 2000 marins ou côtiers du secteur devra, à terme, être trouvée (mutualisation des outils et efforts de communication) : voir action C3.1. De même, une dynamique devra être recherchée avec les structures qui travaillent dans le même sens (associations d'usagers, associations environnementales, collectivités territoriales etc.).

Le travail de sensibilisation de terrain (pêche à pied) devra être réalisé de façon coordonnée avec les actions de contrôle des services de l'Etat. Une coordination entre les deux approches sera donc nécessaire (voir action E1).

Réalisation

Outil(s) : Budget financier hors-contrat, mission d'animation, charte Natura 2000

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : UNAN, FNPPSF, FNPSA, FFESSM, COREPEM, partenaires du projet national "pêche à pied", associations environnementales, collectivités territoriales, services de l'Etat (DDTM-DML) etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) :

- **2013 et 2014 :** 15
- **A partir 2015 :** 12

Financement

Coût global estimé : < 3 500 euros

Détail du coût estimé :

Outils de mesures pêche à pied (250 pieds à coulisse : 500 eur ; 500 réglettes : 320 eur)	1 000 €	-	-	-	-	-
Plaquette rappel règlementation/bonnes pratiques (1000 ex. : 500 eur)	500 €	-	-	-	-	-
2 Panneaux d'affichage (pêche à pied)	2 000 €	-	-	-	-	-

Financeurs potentiels : LIFE+, Agence des Aires Marines Protégées (dans le cadre d'un projet de LIFE+ « pêche à pied récréative ») ; Etat

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Nombre d'individus sensibilisés/informés via les sorties sur le terrain et les conférences
- Nombre de documents diffusés
- Nombre de signataires de la charte Natura 2000

Indicateur(s) de performance :

- Evolution de l'état de conservation des champs de blocs
- Points de contrôle prévus dans Charte Natura 2000

Actions liées

B2.2 Inciter les plongeurs à utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds rocheux

D1.1 Monter une exposition présentant le patrimoine naturel du site et les objectifs de Natura 2000

D1.2 Etablir et appliquer un plan de communication pour faire connaitre le patrimoine naturel du site et la démarche Natura 2000

D1.3 Accompagner les responsables d'activités récréatives dans leur rôle d'éducateur à l'environnement marin

D1.4 Organiser des opérations pédagogiques de ramassage des engins de pêche perdus

Type : Animation / Charte Natura 2000	*Inciter les usagers, notamment les plongeurs, à utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds rocheux*	Page 1/2
Action **B2.2**	Sous-objectif principal : **B2. Garantir des activités récréatives compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire**	Priorité **

Cadre de l'action

Finalité(s) : Assurer que le mouillage/échouage des embarcations ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation du site

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :
- Roche infralittorale en mode exposé (1170-5)
- Roches et blocs circalittoraux côtiers (partie du 1170)

Périmètre d'application : Plateau rocheux

Planification de l'action :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Edition document techniques de mouillage						
Diffusion document						
Définition règles de mouillage						

Justification de l'action

Les usagers récréatifs du site, plongeurs en scaphandre et chasseurs sous-marins notamment, sont amenés à mouiller leur embarcation sur des habitats rocheux. Cela peut éroder localement les peuplements algaux et animaux, entrainant une régression de la richesse spécifique. Il existe des techniques relativement simples et peu onéreuses pour limiter les risques de croche sur le fond.

Description technique

1/ Présenter dans un document (type dépliant), les techniques permettant de diminuer l'impact des ancrages sur les fonds rocheux. Diffuser le document auprès usagers récréatifs.

2/ A partir du travail de cartographie des secteurs du récif à haute sensibilité (action B1.1), établir avec les clubs de plongée des règles de mouillage, les intégrer dans la charte Natura 2000.

Réalisation

Outil(s) : Budgets financiers hors contrats, charte Natura 2000

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : FNPSA, FFESSM

Estimation temps chargé de mission (j/an) :
- **2013 et 2014 :** 4
- **A partir de 2015 :** 1

Financement

Coût global estimé : < 1 000 euros

Détail du coût estimé : Frais d'édition du dépliant (1 000 euros)

Financeurs potentiels : Etat

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Edition et diffusion du dépliant

Indicateur(s) de performance : Adoption des techniques de mouillage préconisées par les plongeurs

Actions liées

B1.1 Cartographier les secteurs du récif à haute sensibilité

B2.1 Développer l'éco-vigilance des usagers récréatifs

Type : Animation/communication	*Partager avec les instances de concertation et acteurs qui traitent de la qualité des eaux côtières ou de l'environnement côtier*	Page 1/2
Action **C1.1**	Sous-objectif principal : **C1. Favoriser les échanges amont/aval pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau** Autres sous-objectifs auxquels concourt l'action : **C2. Suivre le développement des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site** **D2. Faire connaitre les objectifs et les actions du DOCOB auprès du grand public, des usagers et des acteurs locaux**	Priorité ***

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Faire connaitre les enjeux de conservation du site en lien avec la qualité des eaux au niveau des instances de concertation et aux décideurs.
- Tenir informé le COPIL des travaux en lien avec la qualité de l'eau et l'environnement côtier

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Secteur Loire Vilaine

Planification de l'action : A partir de 2013 et sur toute la durée de l'animation

Justification de l'action

La problématique de la qualité des eaux ne peut être traitée à la seule échelle du site du Plateau du Four. Elle est par ailleurs déjà prise en considération dans des démarches à l'échelle de la sous région marine (DCSSM), des grands bassins versants (SAGE estuaire de Loire et SAGE vilaine) et à l'échelle locale (contrat territorial pour les bassins versants littoraux). D'autres démarches pourraient encore voir le jour : contrats de baie, volet mer des SCOT, SMVM etc.

Description technique

1/ Se tenir informé de l'avancée des travaux qui traitent de la qualité des eaux estuariennes et côtières. Participer, quand cela est possible, aux instances de concertation qui accompagnent la mise en œuvre de ces travaux.

2/ Tenir informé les membres du COPIL de l'avancée de ces travaux, en montrant leur lien avec les problématiques identifiées sur le site : rédaction de fiches de synthèse et/ou lettre d'information.

3/ Faire reconnaitre les problématiques du site liées à la qualité de l'eau par les instances de concertation (CMF, instances des SAGE, commissions portuaires etc.) et décideurs concernés.

4/ Participer à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques : le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (articles R414 du Code de l'Environnement) prévoit par exemple que la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion et de planification en mer prennent en compte les préconisations et objectifs du DOCOB. L'animateur peut donc jouer un rôle d'information et de sensibilisation des acteurs concernés par ces plans et programmes (DIRM, DREAL, DDTM, AAMP etc.), pour favoriser leur cohérence avec les objectifs du site.

Action C1.1	*Partager avec les instances de concertation et acteurs qui traitent de la qualité des eaux côtières ou de l'environnement côtier*	Priorité ***	Page 2/2

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Services de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics, associations environnementales, etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 10

Financement

Animation DOCOB : temps de travail intégré dans le financement du poste de chargé de mission.

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Nombre de réunions suivies
- Nombre de fiches de synthèse ou lettres d'informations communiquées

Indicateur(s) de performance :

- Prise en compte des problématiques identifiées sur le site aux échelles plus globales

Actions liées

A1.5 Intégrer les éléments de connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire issus des travaux en cours ou à venir, les confronter aux données sur la qualité de l'eau

C2.1 Se tenir informé des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces du site et apporter les informations nécessaires en cas d'évaluation de leurs incidences

Type : Animation/communication	*Se tenir informé des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces du site et apporter les informations nécessaires en cas d'évaluation de leurs incidences*	Page 1/2
Action **C2.1**	Sous-objectif principal : **C2. Suivre le développement des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **A3. Assurer un suivi de la fréquentation et des pratiques au sein du site**	Priorité ***

Cadre de l'action

Finalité(s) : Anticiper l'impact des programmes, projets, interventions ou manifestations sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Secteur Loire Vilaine

Planification de l'action : A partir de 2013 et sur toute la durée de l'animation

Justification de l'action

Les programmes, projets, interventions ou manifestations menés à proximité du site du Plateau du Four peuvent impacter directement ou indirectement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire (bruit, altération de la qualité de l'eau, destruction d'habitats etc.). Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (articles R414 du Code de l'Environnement) permet de prévenir ces dommages. L'étude d'évaluation des incidences est menée par le porteur de projet, au regard des objectifs de conservation décrits dans le DOCOB, l'animateur peut donc être amené à fournir des informations à celui-ci. Le dossier est instruit par la DDTM-DML.

Description technique

1/ Se tenir informé auprès de la DDTM-DML des programmes, projets, interventions ou manifestations prévus au sein ou à proximité du site (manifestations nautiques notamment) ainsi que de l'avancée des grands projets (énergies marines, extraction de granulat, installations portuaires etc.). Relayer les informations auprès des membres du COPIL.

2/ Transmettre aux porteurs de programmes, projets, interventions ou manifestations les informations nécessaires à l'évaluation de leurs incidences.

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Services de l'Etat, porteurs de projet

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 5

Financement

Animation DOCOB : temps de travail intégré dans le financement du poste de chargé de mission.

Action C2.1	*Se tenir informé des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces du site et apporter les informations nécessaires en cas d'évaluation de leurs incidences*	Priorité ***	Page 2/2

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Nombre de programmes, projets, interventions ou manifestations recensés
- Nombre de programmes, projets, interventions ou manifestations accompagnés dans leur évaluation des incidences

Indicateur(s) de performance :

- Niveau de prise en compte des enjeux du site Plateau du Four dans l'évaluation des incidences Natura 2000 des programmes, projets, interventions ou manifestations

Actions liées

B1.3 Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle

C1.1 Partager avec les instances de concertation et acteurs qui traitent de la qualité des eaux côtières ou de l'environnement côtier

Type : Animation/communication	*Favoriser la cohérence des suivis réalisés dans le secteur Loire Vilaine ainsi que celle des mesures liées à la conservation des habitats et espèces*	Page 1/2
Action **C3.1**	Sous-objectif principal : **C3. Favoriser le partage et l'harmonisation des travaux menés dans le cadre des politiques publiques environnementales**	Priorité **

Cadre de l'action

Finalité(s) :
- Disposer de suivis et actions de conservation cohérents à travers les échelles
- Comparer les résultats de suivis acquis sur le site avec ceux réalisés sur d'autres sites

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :
- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Secteur Loire vilaine

Planification de l'action : A partir de 2013 et sur toute la durée de l'animation

Justification de l'action

Plusieurs études et suivis sont - ou seront - menés dans le secteur Loire Vilaine, que ce soit pour l'application des politiques environnementales (politiques de l'eau, DHFF, DCE, DCSMM), pour la réalisation de projets scientifiques particuliers (comme le programme ELV) ou dans le cadre d'évaluation d'incidences Natura 2000. L'utilisation de protocoles compatibles est nécessaire pour faciliter le partage et la comparaison des résultats de suivis.

Par ailleurs, la cohérence entre les mesures prises d'un site à un autre pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire est souhaitable, pour une question de lisibilité de la part des acteurs et d'efficacité.

Description technique

1/ Utiliser pour les suivis des protocoles partagés au sein des AMP de la façade maritime ou développés à l'échelle d'un réseau (type REBENT, DCE, ECBRS, ZNIEFF marines etc.).

2/ Prendre part aux rencontres des réseaux de gestionnaires d'AMP.

3/ Valoriser autant que possible les données issues des suivis et études au sein du réseau d'AMP et des réseaux scientifiques.

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Services de l'Etat, Universités, Agence des AMP, IFREMER, MNHN, ELV, porteurs de projet, etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 4

Financement

Animation DOCOB : temps de travail intégré dans le financement du poste de chargé de mission.

Action C3.1	*Favoriser la cohérence des suivis réalisés dans le secteur Loire Vilaine ainsi que celle des mesures liées à la conservation des habitats et espèces*	Priorité **	Page 2/2

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Nombre de participations aux rencontres de gestionnaires

Indicateur(s) de performance : Utilisation de protocoles partagés à l'échelle du réseau d'AMP

Actions liées

B1.2 Participer aux études de l'impact des arts trainants sur les fonds meubles et aux moyens de les réduire

C1.1 Partager avec les instances de concertation et acteurs qui traitent de la qualité des eaux côtières ou de l'environnement côtier

Type : Animation/communication	*Monter une exposition présentant le patrimoine naturel du Plateau du Four et les objectifs de Natura 2000*	Page 1/2
Action D1.1	Sous-objectifs principaux : **D1. Sensibiliser le grand public et les usagers aux richesses du patrimoine naturel marin du site** **D2. Faire connaitre les objectifs et les actions du DOCOB auprès du grand public, des usagers et des acteurs locaux** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **D3. Valoriser les efforts des usagers en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**	Priorité ***

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Eveiller le grand public aux richesses du patrimoine naturel et à la nécessité de le préserver
- Encourager les usagers à s'impliquer dans la démarche Natura 2000

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Presqu'ile de Guérande

Planification de l'action :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Montage de l'exposition						
Présentation au public						

Justification de l'action

La sensibilisation du grand public aux richesses du patrimoine naturel marin et à la nécessité de le préserver est l'une des clés de la réussite de la démarche Natura 2000 en mer. Cela demande de faire connaitre ce patrimoine, peu accessible et méconnu de la majorité des résidents et usagers du littoral. L'organisation d'une exposition permet de toucher un large public.

Description technique

L'exposition a vocation à être présentée en différents lieux de la presqu'île de Guérande (Croisic, Turballe, Pouliguen etc.).

Elle présentera notamment :

- les habitats d'intérêt communautaires : espèces caractéristiques, fonctionnalités pour l'écosystème, dynamique naturelle, sensibilité aux activités anthropiques etc.
- les espèces d'intérêt communautaires ou d'intérêt patrimonial : répartition, écologie, sensibilité aux activités anthropiques etc.
- la démarche Natura 2000 en mer
- le site du Plateau du Four
- Les principales actions entreprises sur le site Plateau du Four et l'implication des usagers

Elle pourra se bâtir autour des éléments suivants :
- Posters d'exposition "kakemono" (texte + images)
- Photographies sous-marines (images recueillies auprès des plongeurs fréquentant le site, de l'Agence des Aires marines Protégées, du MNHN de Concarneau etc.)
- Images vidéo (images recueillies auprès des plongeurs fréquentant le site, de l'Agence des Aires marines Protégées etc.)
- Mise à disposition de documents de communication (voir actions B2.1 et D1.2)
- Concours de photographies sous-marines

Une exposition élaborée dans le cadre du projet national "pêche à pied" (5 panneaux) et qui vise à sensibiliser les pêcheurs récréatifs aux bonnes pratiques de pêche à pied, pourra être présentée dans le même temps.

Réalisation

Outil(s) : Budgets financiers hors contrats, mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Collectivités territoriales, FFESSM, Agence des Aires Marines Protégées, MNHN, ELV, plongeurs amateurs etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) :
- **2013 :** 7
- **A partir de 2014 :** 5

Financement

Coût global estimé : < 3 000 euros

Détail du coût estimé :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Posters souples sur toile + pieds (×8) www.posterexpo.fr	800 €	-	-	-	-	-
Aide à la réalisation graphique	300 €	-	-	-	-	-
Tableau photo 30*40 cm sur plaque alu (×25) www.photoweb.fr ou www.pixmania.fr	800 €	-	-	-	-	-
Système d'accroche	500 €	-	-	-	-	-

Financeurs potentiels : Etat, Collectivités territoriales, etc.

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Edition des éléments constitutifs de l'exposition

Indicateur(s) de performance : Nombre de jours durant laquelle l'exposition est présentée au public, nombre de visiteurs

Actions liées

B2.1 Développer l'éco-responsabilité des usagers

D1.2 Etablir et appliquer un plan de communication pour faire connaitre le patrimoine naturel du site et la démarche Natura 2000

Type : Animation/communication	*Etablir et appliquer un plan de communication pour faire connaitre le patrimoine naturel du site et la démarche Natura 2000*	Page 1/2
Action D1.2	Sous-objectifs principaux : **D1. Sensibiliser le grand public et les usagers aux richesses du patrimoine naturel marin du site** **D2. Faire connaitre les objectifs et les actions du DOCOB auprès du grand public, des usagers et des acteurs locaux** Autre sous-objectif auquel concourt l'action : **D3. Valoriser les efforts des usagers en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**	Priorité ***

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Eveiller le grand public aux richesses du patrimoine naturel et à la nécessité de le préserver
- Encourager les usagers à s'impliquer dans la démarche Natura 2000

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Secteur Loire Vilaine

Planification de l'action :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Elaboration du plan de communication						
Mise en application du plan						

Justification de l'action

La sensibilisation du grand public aux richesses du patrimoine naturel marin et à la nécessité de le préserver est l'une des clés de la réussite de la démarche Natura 2000 en mer. La communication auprès des différents publics doit permettre de faire connaitre et accepter les actions de gestion mises en œuvre sur le site. Celle-ci doit être réalisée dans le temps, via l'utilisation d'un panel d'outils, un plan de communication est donc nécessaire.

Description technique

Définir, au début de la période d'animation, un plan de communication pour :

- Sensibiliser le grand public, les plus jeunes (écoles, CPIE Loire Océane), les usagers et les acteurs locaux aux richesses du patrimoine naturel marin, à l'importance de le préserver
- Faire connaitre la démarche Natura 2000 (origine, objectifs, moyens, implication pour les usagers etc.)
- Faire connaitre les principaux résultats de l'état des lieux, les enjeux de conservation du site et les actions de gestion qui doivent être mises en œuvre
- Chercher l'adhésion du plus grand nombre à la démarche, en particulier celle des usagers
- Valoriser l'implication des usagers et acteurs locaux dans la démarche

Les outils à mobiliser pourront être les suivants :

- Plaquette de vulgarisation du contenu du DOCOB
- Lettre d'information semestrielle à l'adresse des usagers et acteurs locaux pour les tenir informés de l'avancée des travaux
- Présentations auprès des associations locales (usagers récréatifs, socio-professionnels, associations environnementales)

- Article dans l'édition départementale du "Guide des bonnes pratiques" de la FNPPSF
- Articles dans la presse locale
- Mise à jour du site internet
- Exposition sur le patrimoine naturel du site (voir action D1.1)

Les représentants d'usagers et les acteurs locaux doivent être associés autant que possible aux actions de communication, en particulier les structures en charge de site Natura 2000 côtiers ou marins (Cap Atlantique etc.). Le plan de communication doit donc être validé en groupe de travail.

La presse locale peut être sollicitée pour accompagner la réalisation de certaines actions (opération de ramassage des engins de pêche perdus, mesures de la qualité de l'eau par les pêcheurs professionnels, suivis participatifs des laminaires etc.).

Réalisation

Outil(s) : Budgets financiers hors contrats, mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Service de l'Etat, collectivités territoriales, associations d'usagers, associations environnementales, ATEN (site internet), Education Nationale, CPIE Loire Océane, Océarium du Croisic etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 12

Financement

Coût global estimé : < 7 000 euros

Détail du coût estimé :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Edition des outils de communication	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Financeurs potentiels : Etat, autres

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre : Validation du plan de communication

Indicateur(s) de performance : Nombre d'opérations de communication réalisées

Actions liées

B2.1 Développer l'éco-responsabilité des usagers

D1.1 Monter une exposition présentant le patrimoine naturel du site et les objectifs de Natura 2000

Type : Animation/communication	*Accompagner les responsables d'activités récréatives dans leur rôle d'éducateur à l'environnement marin*	Page 1/2
Action D1.3	Sous-objectif principal : **D1. Sensibiliser le grand public et les usagers aux richesses du patrimoine naturel marin du site** Autres sous-objectifs auxquels concourent l'action : **B2. Garantir des activités récréatives compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire** **D3. Valoriser les efforts des usagers en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**	Priorité **

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Favoriser le respect de la réglementation, la connaissance de l'environnement marin et la diffusion des bonnes pratiques auprès des usagers récréatifs
- Faire connaitre la démarche Natura 2000

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Presqu'île de Guérande

Planification de l'action : A partir de 2013 et sur toute la durée de l'animation

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Rencontres préalables, définition des besoins						
Soutien technique et financier						

Justification de l'action

Qu'elles soient de nature associative ou commerciale, les structures qui initient ou forment aux activités de plongée scaphandre et de pêche à la ligne (clubs de plongée, guides de pêche en mer) cherchent généralement à le faire dans le souci du respect des "bonnes pratiques" et de l'environnement marin en général. Elles peuvent également dispenser des connaissances sur la faune et la flore rencontrée, comme le font les moniteurs de plongée formés à cet effet. Le personnel encadrant constitue donc un relais important pour sensibiliser les pratiquants aux questions environnementales.

Les associations représentatives des activités récréatives (plongée, pêche et navigation) jouent également un rôle important dans l'éducation des pratiquants au respect des bonnes pratiques et à celui de l'environnement marin. Ces dernières permettent d'atteindre une partie des pratiquants individuels (pêcheurs embarqués, pêcheurs sous-marins).

Description technique

1/ Rencontrer les responsables et représentants d'activités récréatives pour leur présenter les éléments importants du DOCOB, en particulier ceux qui concernent leur activité.

2/ Définir avec eux les éléments qu'ils devront porter à la connaissance, soit de leur clientèle (clubs de plongée scaphandre, guides de pêche), soit de leurs adhérents (associations d'usagers), ainsi que les moyens de le faire : conférence, lettre d'information, autres documents de communication.

3/ Apporter un soutien technique et financier aux responsables et représentants de ces activités, pour leur permettre de réaliser le travail de communication

Réalisation

Outil(s) : Budgets financiers hors contrats, mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : FFESSM, FNPSA, FNPPSF, UNAN, FFPM, guides de pêche en mer

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 3

Financement

Coût global estimé : < 5 000 euros

Détail du coût estimé :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Edition outils de communication	-	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Financeurs potentiels : Etat

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre :
- Nombre de responsables de structures rencontrés
- Elaboration d'une liste des éléments à communiquer aux pratiquants de chaque activité

Indicateur(s) de performance :
- Nombre d'outils de communication diffusés
- Nombre de canaux de communication mobilisés

Actions liées

B2.1 Développer l'éco-vigilance des usagers récréatifs

D1.2 Etablir et appliquer un plan de communication pour faire connaitre le patrimoine naturel du site et la démarche Natura 2000

Type : Animation/communication	*Organiser des opérations pédagogiques de ramassage des engins de pêche perdus*	Page 1/2
Action D1.4	Sous-objectif principal : **D1. Sensibiliser le grand public et les usagers aux richesses du patrimoine naturel marin du site** Autres sous-objectifs auxquels concourent l'action : **A4. Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces, valoriser leur rôle de « sentinelle »** **B1. Garantir des activités de pêche professionnelle compatibles avec un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire**	Priorité *

Cadre de l'action

Finalité(s) :

- Sensibiliser les usagers à la problématique des macro-déchets
- Nettoyer le site de ses engins de pêche perdus
- Améliorer les relations entre pêcheurs professionnels et structures de plongée sous-marine

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :

- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Ensemble du site

Planification de l'action :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Signalisation des engins de pêche perdus						
Opération de ramassage						

Justification de l'action

Souvent à base de matériaux plastiques, les engins de pêche perdus sur le fonds (casiers et filets notamment) constituent l'une des sources de pollution en macro-déchets. Ils peuvent par ailleurs continuer à piéger des espèces sur le fond, constituant une pêche "fantôme". La règlementation des pêches prévoit, lorsqu'un engin de pêche est perdu en mer et que celui-ci ne peut est récupéré par le patron de pêche, que ce dernier communique à l'autorité compétente le moment et le lieu de la perte (règlement CE n°1224/2009).

Description technique

1/ Demander aux pêcheurs professionnels de transmettre la position des engins de pêche perdus à l'animateur. Par ailleurs, demander aux plongeurs sous marins de relever la position des engins de pêche (ou autres macros-déchets de grosse taille) trouvés sur le fond.

2/ Organiser avec les structures de plongée (scaphandre ou apnée) et les pêcheurs professionnels volontaires, des opérations pédagogiques de récupération des engins de pêche perdus. L'opération doit être ponctuelle et bénévole, avec un accompagnement médiatique de façon à toucher les usagers et le grand public. Elle s'accompagne d'une animation pour mettre en valeur le patrimoine naturel marin et la démarche Natura 2000.

Remarque : la récupération des engins de pêche ne devra pas entrainer de dégradation significative des habitats (engins immergés depuis longtemps)

Réalisation

Outil(s) : Budget financier hors contrats, mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice et FFESSM

Partenaires et structures ressources : FFESSM, FNPSA, COREPEM, services de l'Etat, associations environnementales etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 3

Financement

Coût global estimé : < 5 000 euros

Détail du coût estimé :

	2013	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*
Prise en charge frais plongeurs (essence, petit matériel, repas)	-	2 000 €	-	1 500 €	-	1 500 €

Financeurs potentiels : Etat, établissements publiques

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre :
- Nombre d'engins de pêche perdus localisés
- Nombre d'opérations de nettoyage réalisées

Indicateur(s) de performance :
- Nombre de participants aux opérations de nettoyage
- Nombre d'engins remontés

Actions liées

-

Type : Animation/communication	*Assurer l'animation de la démarche Natura 2000*	Page 1/2
Action **E1**	Sous-objectifs auxquels concourent l'action : **Action nécessaire à l'ensemble des sous-objectifs**	Priorité ***

Cadre de l'action

Finalité(s) :
- Atteindre les objectifs fixés dans le DOCOB
- Maintenir une dynamique constructive autour de la démarche Natura 2000

Habitat(s)/espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) :
- Habitats récif (1170)
- Habitats bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Grand dauphin (1349)
- Marsouin commun (1351)

Périmètre d'application : Ensemble du site

Planification de l'action : A partir de 2013 et sur toute la durée de l'animation

Justification de l'action

La mise en œuvre des différentes actions de gestion qui figurent dans le présent DOCOB nécessite un important travail d'animation. Ce travail sera réalisé par un chargé de mission de la structure animatrice. Le travail d'animation en lien direct avec les différentes actions est décrit dans les fiches actions correspondantes. Le travail d'animation de portée plus générale, nécessaire au déroulement de la démarche Natura 2000 est détaillé dans cette fiche ci.

Description technique

Le chargé de mission en charge de l'animation doit effectuer les tâches suivantes :

1/ Programmation et suivi des actions de gestion, évaluation de mise en œuvre du DOCOB
- Renseigner le tableau de bord des AMP
- Renseigner l'outil SUDOCO
- Réaliser le bilan annuel et l'évaluation pluriannuelle du DOCOB (cf. partie 4 du document)

2/ Organisation des réunions techniques et réunions de concertation
- Organiser et animer les réunions nécessaires a la mise en œuvre des actions, au suivi de la démarche : comités de pilotage (1 par an), groupes de travail et réunions techniques. Rédiger et diffuser les comptes rendus.

3/ Mise à jour du DOCOB et des FSD
- Adapter les objectifs et les actions de gestion en fonction de l'évolution des activités humaines et de l'avancée des connaissances sur les habitats et espèces, notamment sur leur sensibilité aux activités humaines.
- Proposer, le cas échant, les mises à jour des Formulaires Standards de Données (FSD).

4/ Charte Natura 2000
- Promouvoir la charte, la faire signer par les différents usagers concernés.
- Définir des engagements spécifiques par activité, de façon à simplifier la mise en œuvre du dispositif du régime d'évaluation des incidences (loi Warsmann). Ces engagements seront ajoutés à la charte existante au moment de la première révision du DOCOB.

5/ Gestion administrative
- Rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions
- Monter les dossiers de demande de financements

6/ Transmission d'informations pour élaboration du plan de contrôle
- Identifier les besoins en termes de contrôle (information centralisée annuellement par l'Agence des AMP)
- Tenir informé les services de l'état (DIRM et DDTM-DML notamment) des actions de sensibilisation menées sur le site pour faciliter leur coordination avec les opérations de contrôle

Réalisation

Outil(s) : Mission d'animation

Maitrise d'œuvre : Structure animatrice

Partenaires et structures ressources : Services de l'Etat, scientifiques, Agence des Aires Marines Protégées (tableau de bord), associations d'usagers, associations environnementales etc.

Estimation temps chargé de mission (j/an) : 20 (+3 pour l'évaluation pluriannuelle du DOCOB)

Financement

Animation DOCOB : temps de travail intégré dans le financement du poste de chargé de mission.

Suivi et évaluation

Indicateur(s) de mise en œuvre :

- Nombre de réunions
- Nombre de signataires de la Charte
- Nombre de dossiers déposés

Indicateur(s) de performance :

- Satisfaction des membres du COPIL (enquête de satisfaction)
- Suivi et évaluation des actions via le tableau de bord des AMP

Actions liées

Accompagne la mise en œuvre de l'ensemble des actions de ce plan.

2.3. Synthèse financière

Le tableau 19 présente une synthèse des coûts prévisionnels des différentes actions, pour les six prochaines années d'animation du DOCOB. Il s'agit de coûts estimés qui devront être réévalués d'une année sur l'autre, au moment de la demande des budgets auprès des organismes financeurs.

Le temps de travail du chargé de mission Natura 2000 nécessaire à la réalisation des actions n'apparait pas dans cette estimation des coûts. Il sera directement intégré dans le financement du poste de chargé de mission, lequel fera l'objet d'une convention passée entre la structure animatrice et l'Etat.

Tableau 19 : synthèse des coûts prévisionnels pour la réalisation des différentes actions de gestion

CODE	ACTION	Type	Financeurs potentiels	Coût action par année de mise en œuvre du DOCOB						Coût tot. action	Priorité
				2013	2014	2015	2016	2017	2018		
A1.1	Réaliser un inventaire de la faune et de la flore des habitats rocheux et intertidaux	Etude	Etat, Europe	17 500 €	-	-	-	-	-	**17 500 €**	***
A1.2	Suivre l'état de conservation des champs de blocs intertidaux	Suivi	LIFE+/Agence des AMP ou Etat	5 880 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	**20 880 €**	***
A1.3	Accompagner la mise en œuvre des suivis participatifs "laminaires" sur le Plateau du Four	Suivi	Etat	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	**4 200 €**	**
A1.4	Intégrer les réseaux d'observation de mammifères marins existants	Suivi		-	-	-	-	-	-	**-**	*
A1.5	Intégrer les éléments de connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire issus des travaux en cours ou à venir, les confronter aux données sur la qualité de l'eau	Animation/ Etude	Etat, établiss. publics	3 571 €	7 142 €	-	-	7 142 €	-	**17 855 €**	**
A2.1	Réaliser des analyses d'eau en cas de bloom phytoplanctonique	Suivi	Etat, IFREMER	1 944 €	1 744 €	1 744 €	1 744 €	1 744 €	1 744 €	**10 664 €**	**
A2.2	Equiper un navire de pêche d'une sonde multi-paramètres afin d'avoir un suivi continu de la qualité de l'eau du site	Suivi		-	-	-	-	-	-	**-**	**
A3.1	Suivre l'évolution de la fréquentation du site par les usagers récréatifs individuels par comptages en mer	Suivi	Etat	600 €	-	-	600 €	-	-	**1 200 €**	**
A3.2	Suivre l'évolution des activités socio-économiques au sein du site et recueillir les données de perception sur le milieu	Suivi		-	-	-	-	-	-	**-**	**
B1.1	Cartographier les secteurs du récif à haute sensibilité	Etude									***
B1.2	Participer aux études sur l'impact des arts trainants sur les fonds meubles et sur les moyens de les réduire	Etude	Etat, Europe, France Filière Pêche, etc.	?	?	?	?	?	?	**?**	**
B1.3	Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle	Etude		-	-	-	-	-	-	**-**	**
B2.1	Développer l'écoresponsabilité des usagers	Animation/com	LIFE+/Agence des AMP ou Etat	3 500 €	-	-	-	-	-	**3 500 €**	***
B2.2	Inciter les plongeurs à utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds rocheux	Animation/ Charte Natura 2000	Etat	1 000 €	-	-	-	-	-	**1 000 €**	**
C1.1	Partager avec les instances de concertation et acteurs qui traitent de la qualité des eaux côtières ou de l'environnement côtier	Animation/com.		-	-	-	-	-	-	**-**	***
C2.1	Se tenir informé des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces du site et apporter les informations nécessaires en cas d'évaluation de leurs incidences	Animation/com.		-	-	-	-	-	-	**-**	***
C3.1	Favoriser la cohérence des suivis réalisés sur le secteur Loire Vialine et au-delà ainsi que celle des mesures liées à la conservation des habitats et espèces	Animation/com.		-	-	-	-	-	-	**-**	**
D1.1	Monter une exposition présentant le patrimoine naturel du Plateau du Four et les objectifs de Natura 2000	Animation/com.	Etat, collect. Territoriales	3 000 €	-	-	-	-	-	**-**	***
D1.2	Etablir et appliquer un plan de communication pour faire connaitre le patrimoine naturel du site et la démarche Natura 2000	Animation/com.	Etat	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	**7 000 €**	***
D1.3	Accompagner les responsables d'activités récréatives dans leur rôle d'éducateur à l'environnement marin	Animation/com.	Etat	-	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	**5 000 €**	**
D1.4	Organiser des opérations pédagogiques de ramassage des engins de pêche perdus	Animation/com.	Etat	-	2 000 €	-	1 500 €	-	1 500 €	**5 000 €**	*
E1.	Assurer l'animation de la démarche Natura 2000	Animation/com.		-	-	-	-	-	-	-	***
			TOTAL des coûts	**39 695 €**	**16 586 €**	**7 444 €**	**9 544 €**	**14 586 €**	**8 944 €**	**96 799 €**	

VOLUME 2

- Objectifs et actions de gestion -

3. Charte Natura 2000

3.1. Présentation de la charte Natura 2000

3.1.1. Introduction

Issu de la politique environnementale de l'Union européenne, le réseau Natura 2000 a pour but la **conservation du patrimoine écologique communautaire** : les habitats et espèces d'intérêt communautaire que le réseau abrite doivent être maintenus ou restaurés dans un **bon état de conservation.**

La présente charte constitue un outil d'adhésion au document d'objectifs (DOCOB) du site « Plateau du Four ». Sa signature représente donc un **acte d'engagement dans la démarche Natura 2000** mise en place sur le site.

3.1.2. Objectifs de la Charte

L'objectif de la charte est la **conservation des habitats et espèces désignés sur le site** « Plateau du Four ».

Elle vise à encourager la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Elle contribue ainsi à l'atteinte des objectifs de développement durable définis dans le DOCOB.

3.1.3. Contenu de la Charte

La charte contient :

- un volet « engagements de bonnes pratiques » favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et recommandations,
- un volet « engagements spécifiques à une activité » (Loi Warsman de mars 2012) dont l'objet est de dispenser d'évaluation des incidences Natura 2000 la ou les activités visées par la charte. L'état actuel des connaissances n'a pas permis d'établir ce volet ; la charte du site du plateau du Four ne permet donc pas la dispense d'évaluation des incidences. L'action E1 prévoit la définition de ce volet qui sera intégré à la charte au moment de la révision du DOCOB.

Certains engagements et recommandations sont de portée générale, ils s'adressent à l'ensemble des usagers du site (§ 3.2.3), d'autres sont définis par rapport à une activité donnée (§ 3.2.3).

3.1.4. Modalités d'adhésion

Toute personne physique ou morale, de droit public ou privée, peut adhérer à la charte Natura 2000. Sont donc concernés les **usagers professionnels**, comme les **usagers récréatifs**. L'adhésion peut être **individuelle ou collective**. Dans le cas de l'adhésion d'une structure, celle-ci doit veiller à informer ses adhérents des engagements auxquels elle a souscrit.

L'adhésion se fait auprès de la structure en charge de l'animation du site : l'adhérent coche les engagements qui le concernent dans la présente charte et la signe. Une déclaration d'engagement est par ailleurs transmise à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).
L'engagement est d'une **durée de 5 ans renouvelable**, selon la même procédure que pour l'adhésion.

3.1.5. Contreparties

L'adhésion à la charte contribue à ce que les activités pratiquées sur le site soient conformes aux objectifs du DOCOB. Il s'agit donc d'une **reconnaissance de pratiques compatibles avec Natura 2000**.

L'adhésion à la charte telle qu'elle est rédigée dans le présent DOCOB ne dispense aucune activité ou manifestation de l'évaluation des incidences Natura 2000. Par ailleurs, dans la mesure où le Plateau du Four fait partie intégrante du site Natura 2000 du « Mor Braz » (ZPS), une évaluation des incidences devra également être effectuée au titre de la préservation des oiseaux du site.

3.1.6. Suivi et contrôle

Les points de contrôle permettant de s'assurer du respect des engagements de la charte par les signataires figurent dans le tableau 20. Ces points de contrôle renvoient à l'action de la police de l'environnement et/ou à un suivi de la part de la structure animatrice. Les services de l'Etat préviennent au préalable le signataire de la réalisation du contrôle.

En cas de non respect des engagements, ou de refus de la part du signataire de se soumettre au contrôle, son adhésion à la charte peut être suspendue par le préfet maritime.

3.2. Formulaire de la charte du site Natura 2000 du Plateau du Four

(Figurant au DOCOB, approuvé par l'arrêté préfectoral n°…… en date du …./…./….)

3.2.1. Présentation du site du Plateau du Four

Situé à 3 milles marins au large du Croisic, le site Natura 2000 du Plateau du Four constitue un **haut-fond rocheux découvrant** d'une grande richesse. Sa localisation, entre les estuaires de la Loire et de la Vilaine, sa nature géomorphologique et géologique, favorisent le développement de **macroalgues** caractéristiques de la Bretagne Sud (forêt de laminaires), ainsi que d'une **faune suspensivore** exceptionnelle.

D'une superficie de 4 200 ha, ce site a été désigné au titre de la directive Habitats Faune Flore, Site d'Importance Communautaire (SIC). Deux habitats et deux espèces d'intérêt communautaire ont permis de justifier la désignation du site en SIC : les **bancs de sable** à faible couverture permanente d'eau marine (habitat 1110) et les **récifs** (habitat 1170), le **grand dauphin** et le **marsouin commun**.

Le principal enjeu de conservation de ce site réside dans le **maintien ou la restauration des habitats dans un bon état de conservation**, en particulier les habitats rocheux subtidaux et intertidaux. Cela passe notamment par la **maitrise de l'impact des activités humaines**, qu'elles soient de nature professionnelle ou récréative, sur les habitats. Dans la plupart des cas, la **généralisation de « bonnes pratiques »** devrait suffire à garantir ce bon état de conservation.

Ce site Natura 2000 marin fait partie d'un vaste réseau de sites naturels représentatifs de la biodiversité marine à l'échelle de l'Europe.

3.2.2. Engagements de bonnes pratiques et recommandations applicables à toutes les activités

Et notamment : pêche professionnelle, pêche récréative (à pied, embarquée, sous-marine), plongée scaphandre, guide de pêche, nautisme.

PREALABLE :

- Prendre connaissance et respecter la règlementation en vigueur sur le site.
- Prendre connaissance et respecter les codes de bonnes pratiques liés à mon activité.

Je m'engage à :

- Gérer mes déchets, en utilisant les installations adaptées (poubelle, conteneur pour huiles usagées etc.). Je m'engage à procéder à l'entretien du bateau, notamment moteur, dans les zones prévues à cet effet.
- Ne pas chercher à approcher les mammifères marins, maintenir mon embarcation à distance (50 mètres minimum) de façon à ne pas les déranger.
- Utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds. Sur les zones sensibles, je m'engage à utiliser un système de lest (type gueuze) et non une ancre.
- Signaler la présence et l'emplacement précis des macro-déchets (engins de pêche perdus, bidon etc.) ou tout autre type de pollution significative, auprès du gestionnaire animateur du site.
- Signaler mes observations naturalistes sur la faune et la flore, en particulier sur les espèces peu communes (mammifères marins) ainsi que les modifications du milieu que je perçois, auprès du gestionnaire animateur du site. Celui-ci me fera un retour sur les informations transmises.
- Délivrer auprès des usagers, membres ou clients que je représente, les informations qui leur permettront d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine naturel du site : dispositions règlementaires en vigueur, codes de bonnes pratiques, dispositions élaborées dans le cadre de la démarche Natura 2000.

Recommandations :

- *Informer les usagers, membres ou clients que je représente des engagements auxquels j'ai souscrit.*
- *Prendre part aux actions de suivis de l'état de conservation des habitats ou de suivi des activités.*
- *En cas de nécessité, avertir les autorités de toute pratique nécessitant une intervention particulière*

3.2.3. Engagements de bonnes pratiques et recommandations par activité

PECHE PROFESSIONNELLE

Je m'engage à :

- Respecter par le choix des techniques et des secteurs, les habitats naturels les plus sensibles, en particulier sur la partie haute et les tombants du plateau.
- Ramener à terre les macro-déchets récupérés sur le fond, en particulier les engins de pêche perdus, quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage.
- Transmettre au gestionnaire animateur du site, les informations qui lui permettront de décrire l'activité, sachant que les données que je transmets restent anonymes et sont traitées de façon agrégée.

PECHE RECREATIVE

Je m'engage à :

- Respecter la faune et la flore sessile, lorsque que je pratique mon activité sur le fond (chasse sous marine) ou sur l'estran (pêche à pied).
- Informer les personnes ayant accès au site du Plateau du four, de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 et les sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel.

Recommandations :

- Déclarer mes pratiques depuis le site internet dédié du Ministère en charge de l'écologie, afin de contribuer à une meilleure connaissance de l'activité : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Declarez-pechez.html

PLONGEE SCAPHANDRE

Je m'engage à :

- Eviter tout contact physique avec la faune et la flore sous-marine.
- Disperser mes sorties afin de respecter le seuil de tolérance écologique des sites les plus fréquentés. La tenue d'un registre des sorties (fiche de sécurité) avec, le cas échéant, le lieu d'amarrage, me permet d'attester de cet engagement.
- Informer les plongeurs et les moniteurs ayant accès au site du Plateau du four, de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 et les sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel.

3.2.4. Acte d'engagement

Je m'engage à respecter, sur le site Natura 2000 « Plateau du Four », les **engagements** applicables à toutes les activités ainsi que les engagements qui concernent mon activité en particulier (cochez) :

☒ Engagements applicables à toutes les activités

☐ Engagements pêche professionnelle

☐ Engagements pêches récréatives

☐ Engagements plongée scaphandre

Je reconnais également avoir pris connaissance des **recommandations**.

Précisions éventuelles de la part du signataire ou de la structure en charge de l'animation :

Une cartographie du patrimoine naturel du site (habitat/espèce) concerné sera fournie par la structure animatrice au moment de la signature de la Charte.

Fait à : ……

Le :……..

Nom du/des adhérent(s) : Signature(s):

Tableau 20 : Points de contrôle des engagements de bonnes pratiques de la charte Natura 2000 Plateau du Four

Engagement	Point(s) de contrôle
Engagements applicables à toutes les activités	
Gérer mes déchets, en utilisant les installations adaptées (poubelle, conteneur pour huiles usagées etc.). Je m'engage procéder à l'entretien du bateau, notamment moteur, dans les zones prévues à cet effet.	Nombre d'infractions au code de l'environnement
Ne pas chercher à approcher les mammifères marins, maintenir mon embarcation à distance (50 mètres minimum) de façon à ne pas les déranger.	Contrôle des pratiques sur le terrain
Utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds. Sur les zones sensibles, je m'engage à utiliser un système de lest (type gueuze) et non une ancre. => *la carte des zones sensibles devra être annexée à la charte, voir action B1.1*	Contrôle du mode de mouillage utilisé par les navires qui mouillent sur les zones sensibles *(après validation de la carte)* Bilan annuel avec les signataire
Signaler la présence et l'emplacement précis des macro-déchets (engins de pêche perdus, bidon etc.) ou tout autre type de pollution significative, auprès du gestionnaire animateur du site.	Nombre d'observations remontées auprès de l'animateur
Signaler mes observations naturalistes sur la faune et la flore, en particuliers sur les espèces peu communes (mammifères marins) ainsi que les modifications du milieu que je perçois, auprès du gestionnaire animateur du site. Celui-ci me fera un retour sur les informations transmises.	Nombre d'observations recensées sur la zone
Délivrer auprès des usagers, membres ou clients que je représente, les informations qui leur permettront d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine naturel du site : dispositions règlementaires en vigueur, codes de bonnes pratiques, dispositions élaborées dans le cadre de la démarche Natura 2000.	Suivi des moyens mis en œuvre pour diffuser l'information
Engagements pêche professionnelle	
Respecter par le choix des techniques et des secteurs, les habitats naturels les plus sensibles, en particulier sur la partie haute et les tombants du plateau.	Contrôle des pratiques sur le terrain
Ramener à terre les macro-déchets récupérés sur le fond, en particulier les engins de pêche perdus, quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage.	Suivi des quantités de macro-déchets ramenés à terre
Transmettre au gestionnaire animateur du site, les informations qui lui permettront de décrire l'activité, sachant que les données que je transmets restent anonymes et sont traitées de façon agrégée.	Mise au point d'un tableau de bord de suivi de ces données par l'animateur
Engagements pêches récréatives	
Respecter la faune et la flore sessile, lorsque que je pratique mon activité sur le fond (chasse sous marine) ou sur l'estran (pêche à pied).	Contrôle des pratiques sur le terrain Suivi de la non destruction des habitats
Informer les personnes ayant accès au site du Plateau du four, de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 et les sensibiliser à la préservation des milieux et paysages sous-marins.	Bilan annuel des moyens mis en œuvre par les structures signataires de la charte pour informer leurs adhérents/clients
Engagements plongée scaphandre	
Eviter tout contact physique avec la faune et la flore sous-marine.	Suivi de la non destruction des habitats
Disperser mes sorties afin de respecter le seuil de tolérance écologique des sites les plus fréquentés. La tenue d'un registre des sorties (fiche de sécurité) avec, le cas échéant, le lieu d'amarrage, me permet d'attester de cet engagement.	Bilan annuel avec les signataires des sorties réalisées
Informer les plongeurs et les moniteurs ayant accès au site du Plateau du four, de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 et les sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel.	Bilan annuel des moyens mis en œuvre par les structures signataires de la charte pour informer ses adhérents

VOLUME 2

- Objectifs et actions de gestion -

4. Suivi et évaluation du DOCOB

Introduction

Trois types de suivis sont réalisés pendant la phase d'animation pour apprécier si le DOCOB est bien mis en œuvre, s'il répond aux impératifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- **Le suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'IC** permet de s'assurer qu'ils retrouvent ou demeurent dans un état de conservation « favorable » (objectif général de la démarche Natura 2000).
- **Le suivi de la mise en œuvre des différentes actions** permet de vérifier qu'elles sont correctement réalisées qu'elles permettent d'atteindre les objectifs et sous-objectifs de développement durables fixés pour le site.
- **Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre globale du DOCOB** permet d'apprécier sa pertinence et être en mesure, si nécessaire, d'en faire évoluer le contenu.

Ces suivis sont réalisés par la structure en charge de l'animation, en étroite concertation avec le COPIL, ou par des structures scientifiques compétentes (suivis portant sur l'état de conservation des habitats et espèces). Le COPIL demeure une instance de concertation essentielle pour suivre la mise en œuvre du DOCOB. Il est réuni au moins une fois par an.

4.1. Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

4.1.1. Evaluation à l'échelle biogéographique

Tous les 6 ans, la France est tenue de réaliser une évaluation de l'avancement de la démarche Natura 2000 sur son territoire pour justifier de son action auprès des instances européennes. Cette évaluation comprend une description de ce qui a été réalisé, de l'état de conservation des habitats et des espèces ou encore de l'impact des mesures de gestion sur cet état de conservation. Elle permet notamment de mettre à jour les Formulaires Standards de Données (FSD) des sites. Cette évaluation se fait à l'échelle des domaines biogéographiques (domaine Atlantique marin pour le site Plateau du Four), elle est réalisée par le MNHN suivant une méthodologie commune à tous les Etats membres de l'UE. Le premier rapport concernant le réseau marin a été présenté en 2007.

L'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'échelle biogéographique est réalisée à partir de données acquises à grande échelle, comme cela a été réalisé via le programme CARTHAM. Les suivis réalisés en application du plan d'action du DOCOB, réalisés à l'échelle des sites, pourront également être utilisées à cette fin.

4.1.2. Evaluation à l'échelle du site

Le Code de l'Environnement demande à ce que l'évaluation et le suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire se fasse également à l'échelle des sites Natura 2000 (art. R. 414-11 et R. 414-8-5). Le MNHN a élaboré un guide méthodologique à cette fin (« *Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000 »,* Lepareur 2011).

Par ailleurs, l'Agence des Aires Marines Protégées a développé un outil « tableau de bord » pour les aires marines protégées, afin d'accompagner la mise en place des dispositifs à l'échelle des sites. Cet outil doit permettre de faciliter l'évaluation régulière de la mise en œuvre des actions à l'échelle de chaque site ainsi qu'à l'échelle du réseau Natura 2000. Il doit également permettre d'intégrer et coordonner les différents suivis réalisés au sein des différents sites du réseau. En effet, tous les habitats de tous les sites Natura 2000 ne pourront pas être suivis, pour des raisons évidentes de coûts. Le tableau de bord pour le site Natura 2000 « Plateau du Four » est en cours de construction.

Les actions du DOCOB qui contribuent directement à la connaissance ou au suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont les suivantes :

A1.1 : Réaliser un inventaire de la faune et de la flore des habitats rocheux et intertidaux
A1.2 : Suivre l'état de conservation des champs de blocs intertidaux
A1.3 : Accompagner la mise en œuvre des suivis participatifs "laminaires" sur le Plateau du Four

Un certain nombre d'études menées par ailleurs, que ce soit par des industriels, des associations ou des structures scientifiques, pourront contribuer à qualifier l'état de conservation des habitats et espèces du site. L'action A1.5 vise à intégrer les données issues de ces études pour les valoriser dans le cadre de la démarche Natura 2000.

4.2. Suivi de la mise en œuvre des actions

Le suivi de la mise en œuvre des actions est réalisé via les *indicateurs de mise en œuvre* et les *indicateurs de performance*, définis pour chaque action. Ces indicateurs figurent au bas des fiches actions, ils peuvent être de plusieurs natures :

- Indicateurs de moyens : informent sur les moyens humains, matériels ou organisationnels utilisés
- Indicateurs de réalisation : mesurent quantitativement le niveau de mise en œuvre des actions
- Indicateurs de résultats : décrivent les effets directs ou à court terme des actions réalisées
- Indicateurs d'impacts : décrivent les effets indirects ou induits à plus ou moins long terme des actions réalisées

Un tableau de suivi pourra être complété chaque année et présenté au COPIL (voir tableau 21).

Tableau 21 : Tableau de suivi de la mise en œuvre des actions (contenu fictif)

Intitulé action	Sous-objectif de DD	Indicateur(s) de mise en œuvre	Indicateur(s) de performance	Explications/ commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre
A3.1 Suivre l'évolution de la fréquentation du site par les usagers récréatifs individuels par comptages en mer	A3. Assurer un suivi de la fréquentation et des pratiques au sein du site	- Validation de l'indicateur de fréquentation : **OUI** - Remise de rapports de suivi aux membres du COPIL : **NON**	- Nombre d'observations en mer réalisées : **60** - Robustesse statistique des données : ***bonne***	Bonne participation des observateurs volontaires	Rédiger et diffuser le rapport de suivi aux membres du COPIL
A4.2 …	…	…	…	…	…

Exemple

4.3. Suivi et évaluation du DOCOB

Le suivi et l'évaluation du DOCOB pourra être réalisé à partir de l'outil de SUivi des DOCOB (SUDOCO), développé par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN). Il s'agit d'un tableau de bord de mise en œuvre du DOCOB, qui est renseigné par la structure animatrice. Il vise à faciliter la production de bilans périodiques et à évaluer le DOCOB en vue de sa révision.

4.3.1. Bilan annuel

La structure en charge de l'animation réalise à la fin de chaque année d'animation un bilan de mise en œuvre du DOCOB. A cette occasion, elle présente une double analyse au COPIL :

1. Une analyse de la réalisation des actions de gestion, en s'appuyant sur :
   - l'examen des mesures mises en œuvre sur l'année
   - les indicateurs définis pour chaque action
   - le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions (tableau 22)
   - une comparaison entre les objectifs fixés et le travail effectivement réalisé, laquelle comporte si nécessaire les éléments de contexte explicatifs

2. Une analyse de la conduite du DOCOB, laquelle s'appuie sur :
   - Un récapitulatif des actions liées à la conduite de projet (gestion administrative, gestion financière et budgétaire, montage et suivi technique des opérations, communication etc.)
   - Une appréciation de la qualité de la conduite du projet

Le bilan annuel peut aboutir à une mise à jour du DOCOB, c'est-à-dire y apporter des modifications légères en fonction des évolutions techniques, juridiques ou financières. La mise à jour est réalisée par la structure animatrice, en concertation avec le COPIL.

4.3.2. Evaluation pluriannuelle

Après validation du DOCOB, la durée prévue du programme d'action est de 6 années. Toutefois, une évaluation pluriannuelle peut être effectuée par la structure animatrice, avant cette échéance. La première évaluation du DOCOB pourra être réalisée après 3 années de mise en œuvre.

L'évaluation pluriannuelle consiste en une synthèse et une analyse des bilans annuels. Elle porte donc sur l'état d'avancement des mesures de gestion et sur la conduite du DOCOB. Elle propose également une analyse de la pertinence des différentes actions du plan d'action et des résultats obtenus. Cette analyse se fait au regard des objectifs et sous-objectifs de développement durable fixés dans le DOCOB et au regard des données relatives à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Cette évaluation permet de porter un jugement sur les objectifs et les actions qui figurent dans le DOCOB. Elle permet également de proposer une mise à jour des diagnostics écologiques et socio-économiques, en fonction des connaissances nouvelles issues des suivis et études réalisés au cours de la phase d'animation.

Cette évaluation conduit soit à une simple mise à jour du DOCOB, soit à sa révision, selon l'appréciation de l'autorité administrative. La révision consiste en une nouvelle élaboration, complète ou partielle du DOCOB. Elle peut par exemple intervenir dans le cas où les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou s'ils ne sont pas susceptibles de l'être.

Tableau 22 : Planning prévisionnel de mise en œuvre des actions de gestion et temps de travail (jours) prévisionnel pour le chargé de mission Natura 2000

CODE	ACTIONS	MISE EN ŒUVRE					
		2013	2014	2015	2016	2017	2018
A1.1	Réaliser un inventaire de la faune et de la flore des habitats rocheux et intertidaux	3					
A1.2	Suivre l'état de conservation des champs de blocs intertidaux	20	14	14	14	14	14
A1.3	Accompagner la mise en œuvre des suivis participatifs "laminaires" sur le Plateau du Four	3	3	3	3	3	3
A1.4	Intégrer les réseaux d'observation de mammifères marins existants		5	2	2	2	2
A1.5	Intégrer les éléments de connaissance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire issus des travaux en cours ou à venir, les confronter aux données sur la qualité de l'eau	15	15	15	15	15	15
A2.1	Réaliser des analyses d'eau en cas de bloom phytoplanctonique	4	4	4	4	4	4
A2.2	Equiper un navire de pêche d'une sonde multi-paramètres afin d'avoir un suivi continu de la qualité de l'eau du site	1	1				
A3.1	Suivre l'évolution de la fréquentation du site par les usagers récréatifs individuels par comptages en mer	10			7		
A3.2	Suivre l'évolution des activités socio-économiques au sein du site et recueillir les données de perception sur le milieu	6	11	9	4	11	4
B1.1	Cartographier les secteurs du récif à haute sensibilité	5	5				
B1.2	Participer aux études sur l'impact des arts trainants sur les fonds meubles et sur les moyens de les réduire	3	3	3	3	3	3
B1.3	Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle	8					
B2.1	Développer l'écoresponsabilité des usagers	15	15	12	12	12	12
B2.2	Inciter les plongeurs à utiliser un mode de mouillage qui minimise l'impact sur les fonds rocheux	4	4	1	1	1	1
C1.1	Partager avec les instances de concertation et acteurs qui traitent de la qualité des eaux côtières ou de l'environnement côtier	10	10	10	10	10	10
C2.1	Se tenir informé des projets susceptibles d'impacter les habitats et espèces du site et apporter les informations nécessaires en cas d'évaluation de leurs incidences	5	5	5	5	5	5
C3.1	Favoriser la cohérence des suivis réalisés sur le secteur Loire Vialine et au-delà ainsi que celle des mesures liées à la conservation des habitats et espèces	4	4	4	4	4	4
D1.1	Monter une exposition présentant le patrimoine naturel du Plateau du Four et les objectifs de Natura 2000	7	5	5	5	5	5
D1.2	Etablir et appliquer un plan de communication pour faire connaitre le patrimoine naturel du site et la démarche Natura 2000	12	12	12	12	12	12
D1.3	Accompagner les responsables d'activités récréatives dans leur rôle d'éducateur à l'environnement marin	3	3	3	3	3	3
D1.4	Organiser des opérations pédagogiques de ramassage des engins de pêche perdus	1	3	1	3	1	3
E1.	Assurer l'animation de la démarche Natura 2000	20	20	23	20	20	23
	TOTAL temps de travail chargé de mission estimé (jours)	**159**	**142**	**126**	**127**	**125**	**123**

BIBLIOGRAPHIE

DELISLE F., BERNARD M., PONSERO A., DABOUINEAU L., ALLAIN J., 2012, Rapport final du Contrat Nature " Gestion durable de l'activité récréative de pêche à pied et préservation de la biodiversité littorale ", VivArmor Nature, 215 pages.

DERRIEN-COURTEL S., LE GAL A. et BARILLE A.-L. (2011). Etat de santé des masses d'eaux côtières dans le secteur Loire-Vilaine – année 2010. Contrat ELV-MNHN, 46p.

Kasperson JX, Kasperson RE, Turner BL, III (2001) International Workshop on Vulnerability and Global Environmental Change 17–19 May 2001. Stockholm Environment Institute (SEI). Stockholm, Sweden: A workshop summary. SEI Risk and Vul-nerability Programme Report 2001–01, SEI, Stockholm

LE FUR F., 2009. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer. Tome 1 : Pêche professionnelle. Agence des aires marines protégées. 156 p.

LE GOUVELLO R., 2011. Inventaire des données et suivis existants sur le secteur côtier Loire/Vilaine - Volume A. STERMOR. 287 p.

MAISON E., 2009. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer. Tome 1 : Sports et loisirs en mer. Agence des aires marines protégées. 228 p.

MNHN, SPN, 2012. Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêches maritimes. Rapport MNHN-SPN / MAAPRAT-DPMA. 69 pages.

RUFRAY X., KLESCZEWSKI M., 2008. Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon. Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Languedoc-Roussillon.

WILHELMSSON D. et al., 2010. Greening Blue Energy : Idenfying and managing the biodiversity risks and opportunies of off shore renewable energy. Gland, Switzerland: IUCN. 102pp.
http://www.iucn.org/what/tpas/energy/resources/publications/?uPubsID=4035

TABLE DES SIGLES

AMP	Aires Marines Protégées
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CARTHAM	Cartographie des Habitats Marins
CBE	Convention sur la Diversité Biologique
CETMEF	Centre d'Etudes Techniques Maritimes Et Fluviale
CLPMEM	Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CNPMEM	Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
COPIL	Comité de Pilotage
COREPEM	Comité Régional des Pêches Maritimes des Pays de la Loire
CRMM	Centre de Recherche sur les Mammifères Marins
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCSMM	Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDTM	Direction Départementale des territoires et de la Mer
DHFF	Directive Habitats Faune Flore
DIRM	Direction Interrégionale de la Mer
DOCOB	DOCument d'Objectifs
DPM	Domaine Public Maritime
DPMA	Direction des Pêches Maritimes et l'Aquaculture
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement
EH	Equivalent Habitant
ELV	Estuaires Loire Vilaine (association)
FCSMP	Fédération Chasse Sous-marine Passion
FFESSM	Fédération Française d'Etudes et de Sports-Sous Marins
FFPM	Fédération Française des Pêcheurs en Mer
FNPPSF	Fédération Nationale des Pêcheurs plaisanciers et Sportifs de France
FNPSA	Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée
FSD	Formulaire Standard de données
GPMNSN	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la nature
IGN	Institut Géographique National
MAIA	Marine protected Areas In the Atlantic arc
MES	Matières En Suspensions
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
OP	Organisation de Producteurs
OSPAR	Oslo-PARis (Conv. pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est)

PACOMM	Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et les Mammifères Marins
PCP	Politique Commune des Pêches
PPS	Permis de Pêche Spécial
pSIC	projet de Site d'Importance Communautaire
REMI	REseau de contrôle Microbiologique des zones de production conchylicoles
REPHY	REseau de surveillance du PHYtoplancton et des phycotoxines
REPOM	REseau national de surveillance des POrts Maritimes
ROCCH	Réseau d'Observation de la Contamination CHimique du milieu marin
RTE	Référentiel Technico Economique
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	SChéma de COhérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEM-REV	Site d'Expérimentation en Mer pour la Récupération de l'Energie des Vagues
SHOM	Service hydrographique et Océanographique de la Marine
SIC	Site d'Importance Communautaire
SIH	Système d'Informations Halieutiques
SMVM	Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SRDTL	Stratégie Régionale Du Tourisme et du Loisir
TAC	Totaux Admissibles de Captures
UNAN	Union Nationale des Associations de Navigateurs
VMS	Vessel Monitoring System
ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

DOCUMENT D'OBJECTIFS

SITE NATURA 2000 FR5202010 - PLATEAU DU FOUR

Version finale, validée par le comité de pilotage le 25 octobre 2012

Version approuvée par le préfet maritime par arrêté du …/…/…

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire

NATURA 2000

Site internet : http://plateaudufour.n2000.fr/